

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 5.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 31 JANVIER 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME cette année un magnifique

PORTRAIT DE
SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer un superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABBONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

L'union des partis. par A. B. Longpré.—Histoire des institutions de bienfaisance et d'éducation du Canada. par L. O. D.—Impressions littéraires. par Saint-Julien.—Nos gravures : Chacun pour soi : Carnaval au Skating-rink de Québec.—Correspondance de Rome sur le Pape. par X.—Une réunion à Paris.—Mémorial nérologique.—Gazette des Tribunaux : Un vieillard de quatre-vingt-trois ans devant le jury.—Choses et autres.—Recettes utiles.—Poésie : A J.-Napoléon Bureau. écrivain, avocat, etc., aux Trois-Rivières. par Benjamin Sulte.—Nos enfants. par ZZZ.—Les deux tracés.—Les femmes.—Une fille laide (suite et fin).—Faits divers.—Bibliographie.—Revue de la semaine.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : Chacun pour soi : Soliman Pacha saluant les blessés ; Plevna après la reddition ; Le roi Alphonse XII et sa fiancée ; L'enfant Rosa Mercédès ; Humbert Ier, roi d'Italie, et la reine Marguerite, son épouse ; Québec : Le dernier carnaval au Skating Rink.

L'UNION DES PARTIS

Rarement paroles politiques ont eu un retentissement, dans notre Province, pareil à celui qui a suivi le discours prononcé à Saint-Lin par l'hon. M. Chapleau. La presse l'a commenté, même dans les parties les plus reculées de la Confédération. On l'a publié en entier et republié. On y aurait même ajouté un supplément imaginaire, suivant certaines affirmations qui, immédiatement contredites, ont failli faire prendre aux cheveux des journalistes autrefois amis.

Il y a, dans cet émoi général, plus qu'un fait ordinaire, et l'éloquence même du jeune et brillant Secrétaire-provincial ne suffit pas pour l'expliquer. Son discours paraissait répondre à un vague sentiment dont personne ne se rendait exactement compte, et qui, pourtant, agitait tous les esprits—à un besoin confus, mal défini, ignorant encore sa propre nature et ses aspirations.

Après le discours, les esprits ont semblé subitement soulagés. Tout le monde s'est dit : Enfin, nous y voilà ; nous l'avons le mot de l'énigme, l'explication de nos agitations intérieures : ce qu'il nous faut, c'est l'union des partis ! Et, sur cet air-là, il s'est exécuté, dans notre bonne Province, une immense sarabande. Le journaliste conservateur a couru embrasser son confrère de vis-à-vis ; le libéral a sauté au cou du conservateur ; des citoyens qui étaient en délicatesse politique depuis des années, se sont donné de chaudes poignées de mains ; on a même vu, *risum tenentis*, des messieurs de la *Minerve* et du *National* mêler quelques larmes d'attendrissement "dans des coupes de cristal."

Puis, tout à coup, le discours du même M. Chapleau, prononcé à l'Avenir, a éclaté comme une bombe au milieu de la joie générale. On s'est regardé avec découragement. On a retiré peu à peu une main déjà tendue. On a fini par une grimace de la souris commencée. Certains journaux frondeurs sont venus mettre le comble au désarroi, les uns en se moquant brutale-

ment de l'union des partis, les autres en en démontrant, d'une manière irréfutable, l'impossibilité. Alors, les réconciliés d'un jour se sont séparés avec des soupirs et en se disant : Hélas ! nous nous sommes trompés : ce n'est pas cela qu'il nous fallait : l'union des partis est une chimère.

Et ils avaient raison : ce n'est pas cela qu'il leur fallait, ce n'est pas cela qu'il nous faut.

Qu'est-ce donc alors ?

Ce qu'il nous faut, nous voudrions qu'une voix plus autorisée, plus puissante que la nôtre le criât du fond du golfe au lac Saint-François. Ce qu'il nous faut, c'est : pas de haine ; pas de mépris les uns pour les autres ; un peu d'affection et de bon vouloir.

Soyons conservateurs, soyons libéraux, c'est dans l'ordre ; mais estimons-nous du moins pour ce que nous valons. Que le journaliste libéral combatte les idées du journaliste conservateur, c'est bien ; mais s'il le rencontre ensuite quelque part, qu'il lui tende une main franche et loyale. Si l'écrivain conservateur mentionne le nom de son confrère libéral, qu'il s'efforce de ne pas y ajouter l'épithète de voleur, fourbe, menteur ; qu'il malmène les opinions, mais qu'il respecte celui qui les professe. Que le rédacteur libéral se persuade que son adversaire politique n'est pas précisément un être arriéré, encrouté, un fossile ; qu'il se répète, de temps en temps, que son voisin le vaut peut-être du côté de l'intelligence comme sous les autres rapports. S'il ne peut parvenir à s'en convaincre, du moins qu'il ne fasse pas parade de son incrédulité. Que le citoyen qui va enregistrer son vote pour un candidat, dépouille, en présence de celui qui va déposer le sien pour le candidat opposé, cet air cassant, cette morgue hautaine ; qu'on vote bravement l'un contre l'autre, mais qu'on le fasse avec politesse et urbanité. Puisqu'il est nécessaire qu'il y ait différents candidats, n'est-il pas inévitable qu'il y ait des électeurs différents ? Souffrons gaiement ce que nous ne pouvons empêcher.

Voilà ce qu'il nous faut, à nous Français du Canada ; il faut nous aimer, nous aider, nous unir ;—non pas dans un esprit d'agression contre nos voisins d'origine britannique ; non, car ceux-là aussi il faut les aimer ; ils ont la même patrie que nous ; ils sont nos concitoyens, nos compatriotes. Imitons-les eux-mêmes ; reproduisons en nous cet esprit de corps qui les distingue et les porte à se prêter aide et secours. Que chacune des races qui composent notre pays conserve ses traits caractéristiques, ses qualités distinctives. Qu'elles concourent toutes dans la féconde rivalité du travail, de l'industrie, de l'intelligence. De l'union de ces éléments divers, se formera graduellement une nation saine, vigoureuse, qui excluera du caractère national la monotonie des peuples vieilliss.

A la philosophie, à la prévoyance de l'Écossais, à l'esprit pratique de l'Anglais, à l'éloquence instinctive de l'Irlandais, tâchons d'associer ces qualités de nos ancêtres que Châteaubriand, dans un parallèle entre les caractères nationaux anglais et français, définit ainsi : "Cette sociabilité qui nous distingue, ce commerce charmant, facile et rapide des intelligences, cette absence de toute morgue et de tout préjugé, cette inattention à la fortune et aux noms, ce nivellement naturel de tous les rangs, cette égalité des

"esprits qui rend la société française incomparable, et qui rachète nos défauts."

Mais surtout, et avant tout, Canadiens-français, aimons-nous les uns les autres, et, si nous ne pouvons y parvenir toujours, du moins ne nous laissons jamais.

A.-B. LONGPRÉ.

Histoire des Institutions de Bienfaisance et d'Éducation du Canada

PAR STANISLAS DRAPEAU

Nous avons reçu le premier volume de cet ouvrage, depuis longtemps promis. Ce serait, relié, un livre magnifique. Il est imprimé avec luxe, orné de gravures et de dessins de différentes couleurs. Ce sera un livre agréable à voir et à garder, et précieux à consulter.

Le sujet est éminemment national.

Qui n'aime à lire et à relire l'histoire patriotique des grandes choses accomplies par nos maisons d'éducation et de charité ?

M. Drapeau a écrit ce livre avec son cœur, son patriotisme et sa foi : les sentiments et les pensées sont dignes du sujet. Mais le style laisse à désirer ; il ne vaut pas le fond et n'a pas l'élégance et la pureté de l'impression. M. Drapeau a l'imagination, le feu, la vivacité et l'élévation d'idée et de sentiment du littérateur ou de l'orateur ; il n'en a pas la correction, l'élégance, la précision et la sobriété d'expressions. Il devrait s'appliquer à réformer son style et son langage. Il est vrai que tous, plus ou moins, nous péchons sous ce rapport, dans notre pays, mais M. Drapeau pèche plus que bien d'autres.

Nous admirons M. Drapeau, dont personne ne peut contester l'esprit d'entreprise, le patriotisme, l'activité et l'intelligence, et si nous nous permettons de mêler la critique aux éloges que nous lui adressons, c'est dans son intérêt comme dans l'intérêt de notre littérature.

Toutefois, chacun se fera un devoir d'avoir dans sa bibliothèque l'ouvrage de M. Drapeau ; jeunes et vieux y trouveront une lecture aussi intéressante qu'instructive.

* *

La Cour Suprême siège en ce moment à Ottawa. Les juges Richards, Strong, Taschereau, Fournier et Henry sont sur le banc ; le juge Ritchie est absent.

Deux causes surtout y excitent l'intérêt et la curiosité : la contestation de l'élection de l'hon. M. Laflamme et celle de M. Langevin.

M. Girouard, l'appelant, conduit sa cause, mais ne plaide pas ; il est représenté par M. Davidson, de Montréal, et M. Dalton McCarthy, l'une des étoiles du barreau d'Ontario, et l'espoir du parti conservateur. C'est un homme jeune encore, petit de taille, maigre, brun, pâle, beaucoup de cheveux et peu de barbe. Successeur de l'hon. Hylliard Cameron dans la représentation du comté de Cardwell, il promet de remplacer dignement cet homme distingué. C'est un excellent orateur.

M. Davidson a ouvert la cause par une plaidoirie habile et savante qui a duré près de deux jours. M. Davidson ne parle pas aussi facilement que d'autres, mais aussi il ne parle pas un langage ordinaire ; il présente ses pensées, ses arguments sous une forme condensée, substantielle et logique. Il s'est appliqué à démontrer que la preuve faite par M. Girouard, dans

certains cas de corruption, celui de la carrière de Sainte-Geneviève, par exemple, n'a pas été contredite, comme l'a prétendu M. le juge Dorion, dans son jugement en cour inférieure; qu'il n'y avait pas là serment contre serment, mais plusieurs serments contre un seul. Le juge Strong l'a plusieurs fois interrompu.

Le juge Strong est celui qui prend le plus souvent la parole, soit pour interpellier les avocats, les ramener à la question, ou pour faire des remarques qui dénotent autant de perspicacité que de connaissances. C'est un bel homme qui a un peu la tournure d'esprit et le caractère des juges Monk et Johnson et, même, l'air du juge Johnson, moins la raideur.

La question au sujet de laquelle il a le plus souvent interpellé les avocats, est celle de l'agence. Il a exprimé plusieurs fois l'opinion que les cabaleurs n'étaient pas des agents dans le sens de la loi que ceux-là seuls étaient agents qui avaient été nommés et reconnus par le candidat.

M. Davidson et M. McCarthy ont fait aussi de grands efforts pour démontrer qu'on devait reconnaître comme des agents les personnes nommées par des comités agissant au nom des candidats, et reconnues implicitement, sinon formellement, par les candidats.

M. Monk, qui représente M. Laflamme, est, comme on sait, le fils du juge Monk, de Montréal. Il a tout ce qu'il faut pour plaire à un auditoire, même à des juges. A une grande distinction de corps et d'esprit, il joint un langage et des manières du meilleur ton. Ayant à lutter contre deux adversaires habiles, à détruire des plaidoiries de deux jours et demi il a répondu avec une habileté qui a été fort remarquée.

* *

La Chambre a failli brûler, dimanche dernier. Des gens qui passaient, ayant vu une épaisse fumée s'échapper par les fenêtres, coururent à la Chambre et donnèrent l'alarme. Le feu était pris dans la partie du rez-de-chaussée, en arrière de l'appartement des messagers, qui sert de décharge. Il devait brûler depuis plusieurs heures, et il était temps qu'on l'arrêtât. S'il avait eu le temps de percer le plafond, il aurait trouvé, dans le bureau de poste de la Chambre, des aliments qui l'auraient rapidement développé, et les ravages auraient pu être considérables. On ne sait comment il a pris. Les uns disent que les matières renfermées dans cette décharge ont pu s'enflammer d'elles-mêmes; d'autres prétendent qu'une souris ou un rat a pu faire prendre feu à quelqu'allumette tombée là par hasard; quelques-uns disent que ce pourrait bien être quelque étincelle tombée de la pipe d'un fumeur. De là des discussions animées qui vont durer jusqu'à ce que commencent celles plus brillantes encore de la session.

M. Dubé, l'intelligent gardien de la Chambre, a failli étouffer en cherchant, à travers la fumée, l'endroit où le feu était.

On se demande ce qui serait arrivé si la Chambre avait brûlé. Pour empêcher l'opposition de dire que c'est le gouvernement qui avait fait mettre le feu, afin de ne pas avoir de session, M. Mackenzie aurait été obligé d'offrir aux députés de siéger dehors. Les séances auraient été un peu froides dans le mois de février, mais la session aurait été courte. Le Dr. Tupper lui-même n'y aurait pas tenu.

* *

Les dames de Québec et de Montréal n'en veulent, dit-on, parce que j'ai dit que ces deux villes n'avaient pas autant de cantatrices distinguées qu'Ottawa. Vraiment, elles ne sont pas raisonnables et méritent que les dieux qui leur ont accordé tant de faveurs, les dons les plus précieux, les châtient sévèrement. Ne faut-il pas que la capitale du Canada ait quelque chose pour faire pardonner à la Reine d'avoir condamné tant de malheureux à mourir d'ennui dans cette petite Sibérie? La Providence, qui, dans sa sagesse, met l'antidote à côté du poison, la rose à côté de l'épéine, qui donne à chacun et à chaque lieu sa part de joie, a donné l'harmonie à Ottawa. Nulle part il y a autant d'oiseaux

et de femmes qui chantent. Est-ce trop pour une capitale?

Si Montréal et Québec croient avoir raison de se plaindre, qu'elles envoient chacune leur quatre meilleures cantatrices, cinq, six même, en rencontrer autant d'Ottawa dans un tournoi, et l'on verra si j'ai dit la vérité.

L.-O. D.

Un franc égoïste qui, du moins, est un égoïste franc.

Il pleuvait et il se plaignait d'être mouillé.

— Pourquoi n'ouvrez-vous pas votre parapluie? lui dit un de ses amis.

— Des parapluies, les autres en ont aussi; il faut détourner le sien, à droite, à gauche; le lever, le baisser... oh! déceidément, c'est bien gênant, les autres!

IMPRESSIONS LITTÉRAIRES

L'Amour impossible, par J. Barbey D'Aureville.

Rien n'indique plus fortement la décadence de la littérature française de notre époque, que l'apparition et le succès de semblables livres. L'auteur aurait dû prendre pour titre: *Romance impossible*, et à ce point de vue il aurait étrangement réussi. Tout est faux dans ce livre: l'indifférence ou plutôt l'impossibilité d'aimer de la marquise de Gesvre, l'amour excessif et mortel de madame d'Anglure, la position de Maulévrier. Cependant, au début du récit, le rôle de ce dernier peut à la rigueur se comprendre. La marquise de Gesvre le fascine par sa beauté; elle l'attire par des espérances vite déçues. Mais à la mort de madame d'Anglure, qui meurt de chagrin, le rôle de Maulévrier devient plus impossible encore que celui de la marquise. Un instant madame de Gesvre rêve à l'amour et essaie, plutôt par coquetterie et vanité, à attacher plus fortement Maulévrier à son char. Mais, volte-face incroyable et digne du plus habile prestidigitateur, ce dernier, qui a tant aimé la marquise, qui vient de le lui dire en termes non équivoques, change soudain de sentiments. L'amour violent qu'il portait à la marquise devient indifférence. Quelle vraisemblance! Mais Maulévrier n'agit pas comme un homme ordinaire. N'allez pas croire que l'auteur eut pris la peine d'écrire un volume pour faire parler et agir son héros comme parlent et agissent les autres hommes. Continuons. Maulévrier n'aime pas la marquise, et cependant il est toujours avec elle. Ces charmes, cette beauté qui l'ont tant subjugué, ne lui disent plus rien. On dirait qu'il va la voir pour contempler ce qui fut son amour. Rien de plus faux que cette situation.

Quant au style, il est forcé. C'est un français torturé. L'auteur, à défaut d'idées et de sentiments, y fait des phrases, et Dieu sait si elles sont mal réussies! Son point de vue étant faux, pouvait-il être éloquent? Dépeignant des situations impossibles, pouvait-il avoir de vrais coups de pinceaux qui font le succès d'une toile, des pages éloquentes qui font la vogue d'un livre?

Malheureuse génération que celle qui se nourrit de ces inepties et qui puise dans des livres invraisemblables des notions fausses sur ce qu'il y a de plus noble, de plus pur. L'amour; l'amour tel que l'ont compris et exprimé des hommes de génie, comme le comprennent des hommes qui ne se mêlent pas d'écrire.

SAINT-JULIEN.

NOS GRAVURES

CHACUN POUR SOI

Ils n'y voyaient pas malice, les oisillons confiants, et ils s'en donnaient à cœur joie, caquetant, becquetant, picorant dans la pâte de Médor. Mais la patience a des bornes: le lion a rugi tout à coup dans son antre, Médor a bondi du fond de sa niche, et toute la gent emplumée de déguerpir au plus vite, qui par-ci, qui par-là, sans demander son reste.

M. Méry avait peint en trompe-l'œil la bordure de son tableau: il a pu de la

sorte y représenter la bande des fuyards sautillant et tombant dans les attitudes les plus variées, les uns en dedans, les autres en dehors du cadre: nous nous rappelons nous être arrêté, au dernier Salon, devant cette amusante composition qui attirait chaque jour les regards du public, et qui va obtenir, grâce au talent du maître graveur, M. Pannemaker, une vogue nouvelle et comme un regain de succès. — *L'Illustration*.

CARNAVAL AU SKATING-RINK DE QUÉBEC

Québec rivalise avec Montréal par son Skating-Rink, construit par le Club des Patineurs, sur la Grande-Allée, en dehors de la porte Saint-Louis, et ouvert à la fin de décembre dernier, par le Lieutenant-Gouverneur en personne. La gravure représente le premier d'une série de carnavals que le Club se propose de donner à la vieille capitale.

Les autres gravures s'expliquent d'elles mêmes.

CORRESPONDANCE DE ROME SUR LE PAPE

Rome, 25 décembre 1877.

Pie IX a des somnolences qui témoignent d'un certain ralentissement de la circulation du sang. Mais ses médecins croient qu'ils y aurait danger à l'arracher brusquement à cet état si fréquent chez l'extrême vieillesse; on le laisse s'éveiller lui-même.

"On m'écrit d'Allemagne, disait tout à l'heure le Saint-Père, que l'empereur Guillaume est plus malade que moi; je le regrette. Je fais des vœux pour qu'il s'arrange de façon à ne pas paraître devant le tribunal du Dieu vivant sous le vêtement d'un persécuté: *Sotto le vesti di un persecutore*."

Le cardinal de Hohenlohe était là. Pie IX lui a jeté un regard froid et aigu, qui semblait ajouter: "Vous pouvez ajouter cela à vos rapports à M. de Bismark."

Quelques instants après, le cardinal Bonaparte, lui apportant les hommages de l'impératrice Eugénie et du prince impérial, a demandé pour eux une bénédiction.

"Ah! l'impératrice... le prince impérial... a fait le Pape, parlant lentement, et s'arrêtant: Oui, oui, je les bénis... Je bénis tous ceux qui demandent à être bénis... mais c'est à eux de mériter d'être bénis."

Le cardinal Bonaparte, un des plus jeunes membres du Sacré-Collège, a l'air d'un octogénaire. Sa face est blême. Il a le regard atone, la voix faible et tremblotante. Ses jambes sont enflées: il peut à peine se soutenir. Il a fallu lui permettre de célébrer la messe assis, à la condition qu'il soit seul dans son oratoire avec son serviteur.

Le consistoire, qui devait se réunir aujourd'hui 21, a été renvoyé au 28. Mais on ne croit pas que le Pape soit en état de se transporter dans la salle consistoriale: il faudrait la chauffer; et le Pape ne supporte ni les cheminées, ni les poêles, ni les *brasers*, que l'on trouve dans les appartements du Vatican. Qu'il reste dans sa chambre à coucher ou dans son cabinet de travail, il n'a point de feu. Il porte des mitaines de laine blanche; et, s'il a trop froid, il roule entre ses mains une boule d'argent chauffée à l'eau bouillante. Au demeurant, tout a été préparé pour que le consistoire soit tenu autour du lit du Pape. Les cardinaux seront assis le long des parois de la chambre: la porte sera ouverte: les postulants du *palium* se présenteront, s'agenouilleront sur le seuil, pour faire leur demande. Le Saint-Père ordonnera au préfet des cérémonies, Mgr. Martinucci, de lire à haute voix l'allocution secrète, et de proclamer les créations cardinalices et les préconisations épiscopales.

C'est ainsi qu'agit plusieurs pontifes, notamment, en 1669, Clément IX, qui, deux jours avant sa mort, ayant reçu les derniers sacrements, réunis, après le coucher du soleil, les cardinaux dans sa chambre, au Vatican, et tint consistoire.

Sur son ordre, Mgr. Fabei, préfet des cérémonies, déclara que Sa Sainteté désirait donner et donnait la pourpre à son neveu Rospigliosi. Au *Quid vobis ridetur?* les cardinaux battirent des mains. Mgr. Altieri reçut la pourpre en même temps: il avait quatre-vingt-un ans. Il fut élu pape, quelques jours après, dans le conclave qui suivit la mort de Clément IX. Il prit le nom de Clément X, et régna six ans deux mois et vingt-trois jours, de 1670 à 1676.

Il ne sera créé, comme je vous l'ai déjà mandé, que deux cardinaux italiens: Mgr. Vincent Moretti, archevêque de Ravenne, né à Orvieto en 1815, qui a occupé, auparavant, les sièges de Cesena et d'Imola, et Mgr. Antoine Pellegrini, doyen des clercs de la Chambre Apostolique. Ces deux créations d'Italiens sont faites pour apaiser les craintes de quelques cardinaux, qui prétendent que l'élément étranger pourrait obtenir, dans le conclave, une prépondérance trop marquée. Au surplus, Pie IX annonçait, ce matin, qu'il créerait d'autres cardinaux en mars prochain. Vous voyez qu'il ne songe pas à quitter ce monde, et le Dr. Ceccarelli, qui vient de faire sa visite à l'auguste malade, est très-satisfait du mieux très-sensible: "Il enterrera encore bien des gens!" me dit-il en se frottant les mains.

— *Figuro.*

X.

UNE RÉUNION À PARIS

Dimanche dernier, a été tenue, à Paris, sous la présidence du député Duportal, à l'ombre de la tolérance de "l'austère" M. Dufaure, une réunion où deux individus de certaine célébrité radicale, nommés Calvinhac et Castelnaud, ont posé leur candidature au conseil municipal de Paris. Voici, d'après une feuille rouge, quelques-unes des horreurs qui ont été débitées:

Le citoyen Calvinhac prend la parole et dit en substance que les religions ne datent pas de notre siècle. Nous avons toujours eu deux principes, celui qu'on est convenu d'appeler le principe du bien, et celui qu'on est convenu d'appeler le principe du mal.

Dieu et Satan ne sont que des entités philosophiques, et, s'ils existaient, ce n'est pas Dieu qu'il faudrait adorer, mais Satan; car Dieu défendit à Satan de toucher à l'arbre de la science. Dieu, c'est l'obscurantisme, c'est le mal.

Voilà la conclusion que tire l'orateur en s'appuyant sur les livres saints et sur la conduite des prêtres:

Satan, c'est la science, c'est le bien.

Dans quel avilissement certains hommes ne peuvent-ils pas tomber!!

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

AVIS AUX DAMES.

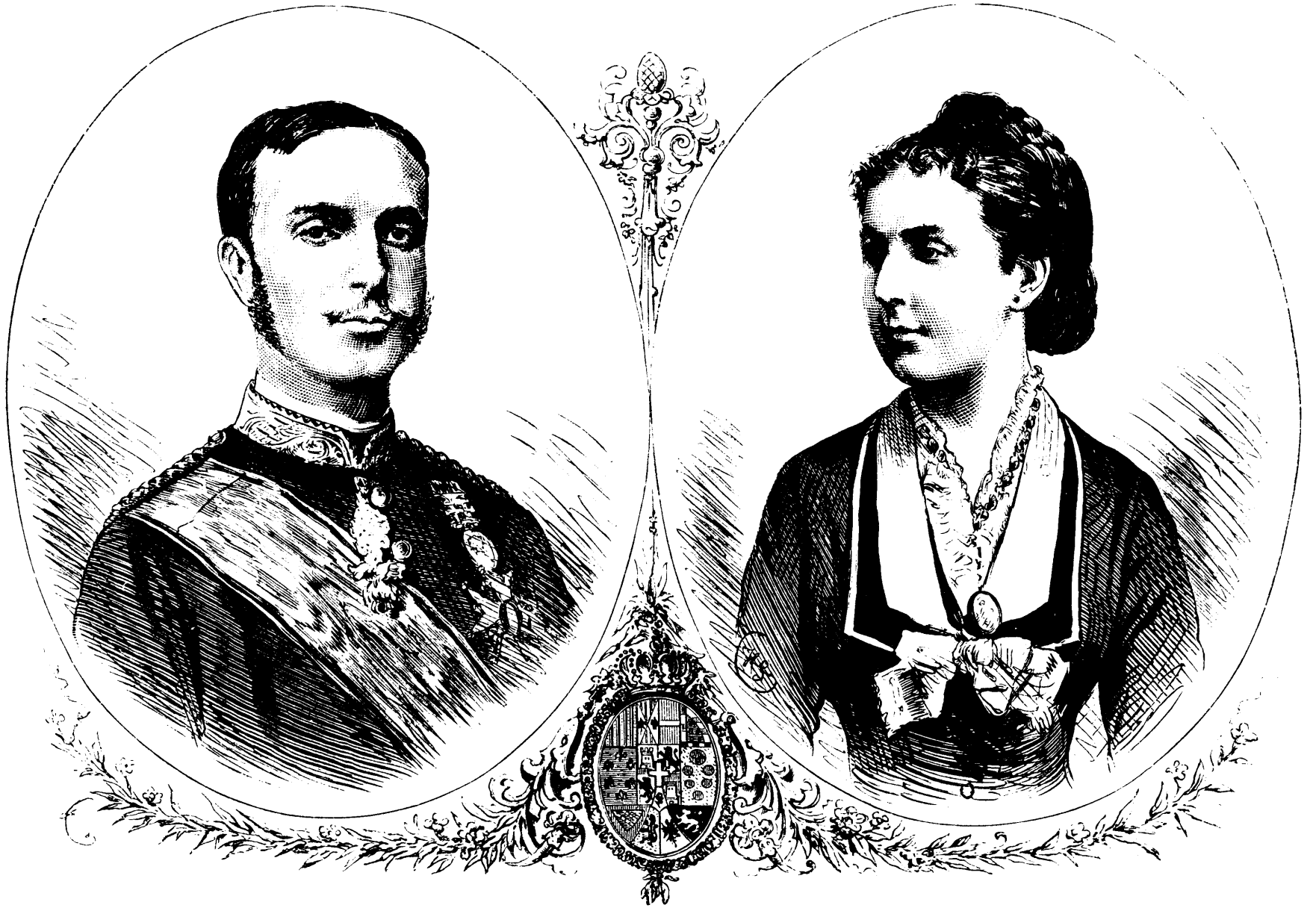
Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Austriches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC, Atelier: 547, rue Craig.

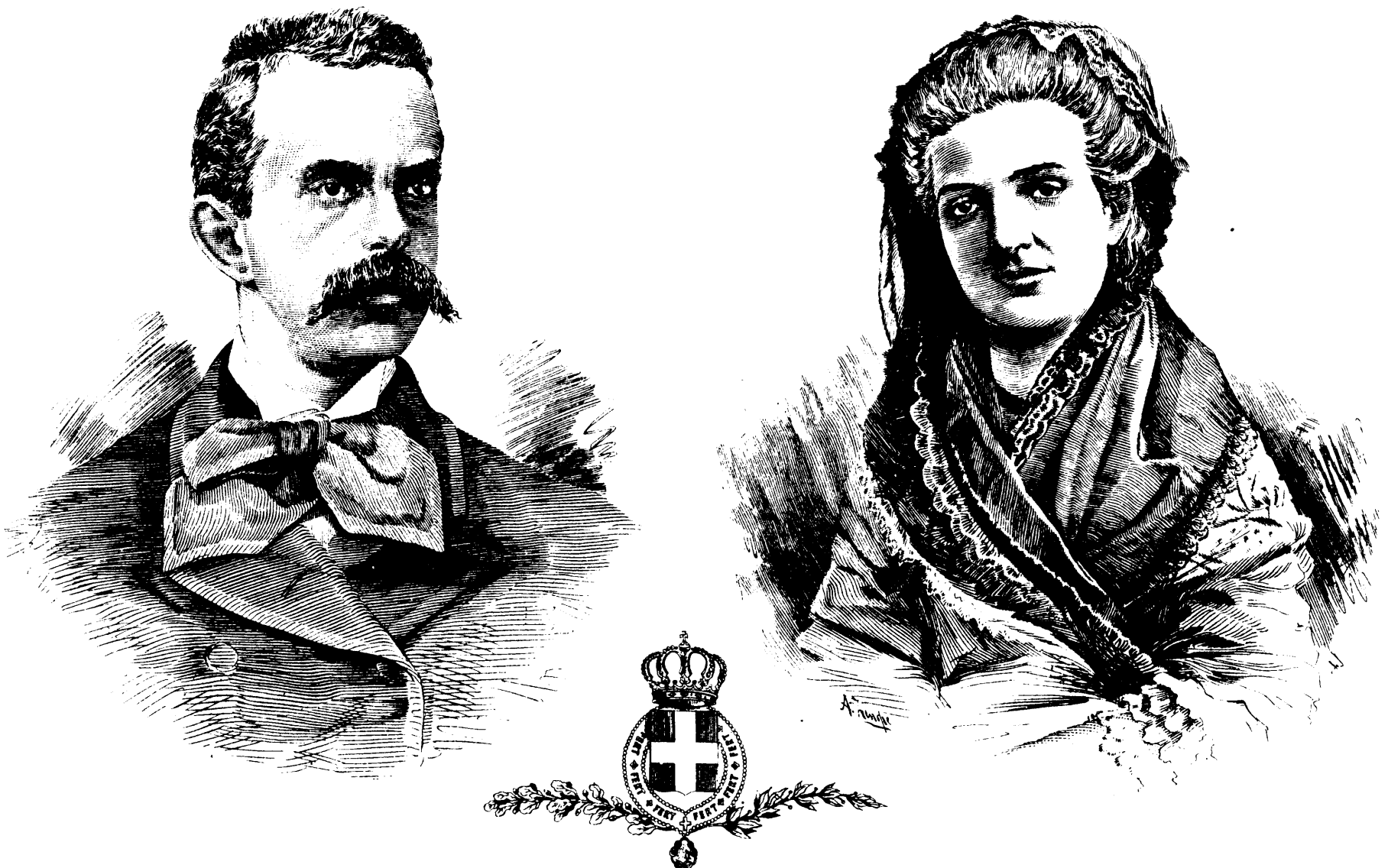
UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommption, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante.

Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désieront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et notamment ce papier: W. W. SHERK, 126 Bowdoin Block, Rochester, New-York.



LE ROI ALPHONSE XII ET SA FIANCÉE, L'INFANTE ROSA MERCÉDÈS



HUMBERT I^{er}, ROI D'ITALIE, ET LA REINE MARGUERITE, SON ÉPOUSE

A. J.-Napoléon Bureau, Écr., Avocat, etc. aux Trois-Rivières

Vous m'envoyez un vieux papier
Qui date du siècle dernier
Et dont le texte est de l'histoire.
Il s'en allait, me dites-vous.
Périr au panier, aux égouts.
Comme un obscur et plat grimoire.

Vous l'avez sauvé du néant.
Il va revivre maintenant :
Dans mon livre il aura sa page.
Le lecteur se demandera
Par quel hasard, et cetera,
J'ai pu composer ce passage.

Merci, vous qui savez m'aider.
Car je ne saurais commander
Ni les hommes ni la matière.
Où je trouve je prends mon bien.—
C'est un fado et si lent moyen
Que j'y donne ma vie entière.

Si l'amour de notre passé
N'était quasi tout effacé,
Comme on se plairait à me rendre
Ces contras tombés dans un coin
Qui périssent faute de soin
Et qui peuvent tant nous apprendre!

Vieux papiers, sales, déchirés,
Mémoires jaunés, délabrés,
Journaux en loques, paperasses,
Vous en savez plus long, souvent,
Que ne peut en dire un savant
Lorsqu'il n'a pas suivi vos traces.

Un rien est quelquefois la clé
D'un fait, d'un acte révélé
Par l'étude et la patience.
On reconstruit un monde ancien
En y mettant chacun du sien,
Et tout cela, c'est la science

Ouvrez-moi vos poudreux dossiers,
Prétez vos antiques papiers,
Nous les ferons parler ensemble,
Puis, un jour, vous les reverrez,
Complètes, rajoutés, admirés,
Ils le méritent, ce me semble.

BENJAMIN SULTE.

21 janvier 1878.

NOS ENFANTS!

Autrefois, on disait : " Il n'y a plus d'enfants !...—Aujourd'hui, on est tenté de dire : " Il n'y a plus d'enfance. A coup sûr, il n'y a plus de jeunesse."

Il y a quinze ou vingt jours, on racontait que deux collégiens s'étant pris de querelle au sujet des opinions politiques des auteurs de leurs jours, étaient allés vider leur différend Pépée à la main.

Il y a huit jours, un jeune homme de dix-neuf ans, appartenant à l'élite intellectuelle de la société parisienne, se tuait d'un coup de pistolet.

La semaine dernière, c'était la jeunesse studieuse des écoles qui, représentée par quelques étudiants—étaient-ils tous étudiants?—de l'école de droit, venait en cérémonie déposer des fleurs sur la tombe de M. Thiers :

L'an dernier, dans l'intérêt de la morale, la justice admettait la folie chez un petit bourgeois de quatorze ans, qui avait assassiné sa bonne, comme Antony tua Adèle d'Hervey, dans la pièce d'Alexandre Dumas, mais pour faire absolument le contraire.

Il est évident que l'épidémie qui a frappé les pères atteint les fils, et que le mal qui nous ronge ne respecte plus ni les enfants, ni les adolescents.

Volontaire d'un an dès sa vingtième année accomplie ; électeur à vingt-et-un ans avec la perspective d'être éligible quatre ans après, le jeune homme franchit trop vite l'adolescence : il s'endort moutard, il se réveille citoyen ; il entre mal formé, mal préparé, dans la vie—et la loi lui confère des droits politiques avant même qu'il ait complètement fini ses devoirs de collégien.

Cependant, c'est si bon d'être jeune : c'est si bon de vivre pour les autres et par les autres ; c'est si beau de trouver tout nouveau, de découvrir chaque jour un plaisir inconnu, une joie dont on ne se doutait pas la veille, d'ouvrir un livre avec l'intention d'apprendre, d'aimer sans autre but que l'amour même ; cela est si fortifiant de croire, d'écouter en soi le bruit de sa sève et le bouillonnement de son sang, que je ne peux pas croire que la jeunesse soit morte, définitivement morte.

Elle sommeille, ou bien elle est en deuil de ses illusions ; voilà tout.

Non. L'humanité ne peut pas donner pour l'éternité sa démission du plus bel âge de la vie ! La jeunesse reviendra plus

jeune, plus inconsciente, plus enthousiaste que jamais.

C'est une question de jours... c'est une affaire de mode.

* *

En ce temps-ci, on élève mal les jeunes gens—surtout on les habille désagréablement. La gâteuse a mis d'un coup vingt ans de plus sur les épaules de nos gandins ; elle en a fait des petits vieux.

Regardez passer sur le boulevard, se donnant le bras, le père et le fils que tout Paris connaît. Le père a l'œil vif, souriant, la bouche entrouverte comme la rose qu'il porte à la boutonnière de sa redingote noire d'un bon style. Les bords de son chapeau Dorsay ne sont ni trop larges ni trop étroits ; il est resté fidèle aux pantalons gris du printemps de sa vie et son pardessus café au lait est une merveille de bon sens et de bon goût. Cet homme a cinquante-deux ans, il est actif, l'a toujours été, le sera toujours ; on lui reproche d'être encore jeune ; lui ne se repent que d'une chose : c'est de n'être pas comme autrefois.

Son fils a l'air d'être son père, et quelle mine ! Chapeau tuyau à bords microscopiques ; gâteuse couleur route nationale par le temps de pluie, pantalon à pieds d'éléphant ; démarche traînante, binocle d'absolue nécessité—il personifie la maladie dont est atteinte la jeunesse actuelle : la refrigerence. Et c'est un des meilleurs. Bien élevé, capable de bons sentiments, il a une réelle valeur.

Vent-il avoir l'air de ne pas imiter papa ? Ce ne serait pas une excuse, car papa a trop de qualités pour qu'on ait le loisir, autour de lui, de s'apercevoir de ses défauts.

* *

Ah ! jeunes gens ! jeunes gens ! Si vous saviez quel temps précieux vous perdez, quand vous employez votre jeunesse à paraître vieux, vous déposeriez votre gâteuse au vestiaire et vous décrocherez le paletot café au lait de votre père !

Cet été, pendant que le ministère Fourtou de Broglie j'ai bien peur que MM. de Fourtou et de Broglie n'aient jamais été jeunes et soient vieux de naissance—délibérait sur le jour où l'on ferait le plus opportunément les élections que vous savez, le fils d'un de nos amis—il ne devait avoir vingt-cinq ans que dans les premiers jours d'octobre—maudissait le ciel de n'être pas né un an plus tôt.

Quel blasphème ! désirer vieillir avant d'avoir vécu—et pourquoi ? pourquoi ? pour être député.—Député ! La belle affaire ! Tandis qu'être jeune ! Être jeune, mais il n'y a que la bêtise qui invalide la jeunesse !

Ah ! quelles étaient donc ses souffrances, quel était donc son désespoir à ce malheureux enfant qui vient de se tuer à dix-sept ans ? Sa vie s'était, il est vrai, dès le début, parée des crêpes d'un éternel regret. Son père s'était tué, sa mère était morte, sa sœur s'était cloîtrée ; il vivait peut-être seul au milieu de ce monde parisien égoïste, futile, et qui ne prenait garde ni à sa douleur, ni à sa tristesse. Mais que ne la disait-il sa douleur ? pourquoi ne la partageait-il pas ? Il n'avait qu'à crier : Au secours ! au lieu de se tuer.

* *

On a répété qu'il aimait : il aimait ! Il aimait et il s'est tué ! Mais aimer, aimer même sans espoir, aimer sans avoir la liberté de le dire, c'est la vie, c'est même l'exquisité de la vie quand on est jeune.

Est-ce que si l'homme devait être l'amant de toutes les femmes qu'il aime lorsqu'il est jeune, la vieillesse arriverait ? Il faudrait être éternellement jeune, ou plutôt jeune pendant l'éternité.

À dix-neuf ans on aime, on croit aimer la première femme qui passe à côté de vous et qui ne ressemble ni à votre mère, ni à votre sœur. Puis une autre vient qui ne ressemble pas à la première—et puis toutes les autres suivent, et l'on s'aperçoit que toutes sont semblables. C'est le premier cheveu blanc du cœur ; après, la calvitie vient vite ; car c'est par le cœur que l'homme s'en va, jamais par la tête.

La tête, c'est-à-dire la raison, reste nette jusque dans la vieillesse. Voyez nos vieux politiques d'aujourd'hui ! quel acharnement ! quelle tenacité ! quelle persévérance ! M. Thiers était sur la brèche à quatre-vingt ans, ardent au pouvoir comme un adolescent à sa première flamme d'amour. M. Dufaure est de son école—et la chaste République ne manquera pas par les vieillards ; elle a de quoi en rendre à toutes les Suzannes imaginables.

* *

Mères de famille ! mères tendres et prudentes, qui voulez vos fils jeunes tant qu'ils pourront l'être, tant qu'ils devront l'être, ne parlez jamais à la tête, à la raison de vos enfants. Adressez-vous à leur cœur ; faites vibrer en eux les grands sentiments de foi, d'honneur, de patrie, de gloire : ils marchent de pair avec l'amour. Et puis, quand les noirs désespoirs arrivent, quand l'enfant, près de devenir homme, se demande si la mort n'est pas le seul refuge contre la douleur, la foi lui répond que non ; l'honneur lui commande de penser à sa patrie et de chercher des consolations dans la gloire.

Je suis que ce que je dis là est très-sujet de pendule, très Porte Saint-Martin, et que—comme disent les jeunes hommes qui portent des gâteuses :—" Ça fait très-bien dans le paysage !"

Eh bien ! soit, moquez-vous de moi, et je suis tout prêt, moi-même, à m'en moquer, si une mère, une vraie mère, ose me dire qu'elle aimerait mieux voir son fils mort que troubadour.

* *

Oui, troubadour ! Et pourquoi pas ? Est-ce que la tunique abricot, les bottes à crêpeaux et la plume en coup de vent du troubadour ne valent pas la redingote d'hôpital de nos jeunes gens ? Ils chantaient pour Dieu, le roi et les belles, le poème éternel de l'amour et de la gloire. Cela n'était pas plus mal que de passer sa journée à faire le bézigue de Tata et sa soirée à imiter le serin à la salle Taitbout.

D'ailleurs, j'aime mieux cesser ce débat sur cette plaisanterie, que de la ramener au tragique.

Tant que les enfantillages de la jeunesse n'ont été que des gamineries d'écoliers, carreaux cassés, professeurs sifflés, émeutes de jeunes merles qui veulent essayer leur gosier et leurs ailes, nous autres vieux, nous nous sommes souvenus que nous avions été jeunes et nous avons même pu regretter de ne l'être plus.

Mais voici une tache de sang à la couronne de roses blanches de la jeunesse !

Mères, gardez bien vos enfants ! Gardez-les contre le matérialisme ! Armez-les contre le premier désespoir !

—Figueo.

ZZZ.

LES DEUX TRACÉS

Un observateur envoie à la *Minerve* les notes suivantes à propos du tracé de Terrebonne et celui du Bout-de-l'Île :

1^o. Il s'agit de savoir qui profitera du commerce de l'Ouest :—Sera-ce le Grand-Tronc ou les chemins de fer des Rives Nord du Saint-Laurent et de l'Ottawa ?

2^o. La seule chose qui embrouille cette question, c'est que les villes de Montréal et de Québec se jalouent l'une l'autre. Les considérations suivantes prouvent qu'il n'y a pas lieu à cette jalousie.

3^o. En effet, tout se résume à savoir si le commerce de l'Ouest aboutira dans le quartier Est ou dans le quartier Ouest de Montréal ; car la ville de Québec, quand même les deux chemins seraient reliés entr'eux par Sainte-Thérèse et Terrebonne, ne peut pas espérer accaparer de ce commerce plus que la part qui ne pourra être chargée dans le port de Montréal. Voici pourquoi le Grand-Tronc a deux moyens d'attirer le trafic dans Montréal-Ouest : c'est, d'abord, de relier Montréal-Ouest avec Sainte-Thérèse et, par conséquent, avec Hull ; c'est, ensuite—et ce moyen est déjà adopté—c'est de finir le chemin entre le Coteau-Landing et Ottawa. La distance entre Montréal et Ottawa se trouverait ainsi à peu près la même de l'autre côté de l'Ottawa, et le commerce n'aurait aucun intérêt à suivre la ligne droite de Hull, Sainte-Thérèse, Terrebonne et Maskinongé, plutôt que la ligne brisée de Hull (ou Ottawa), Sainte-Thérèse, Montréal-Est, l'Assomption et Maskinongé.

4^o. La chose serait différente, si le chemin suivait la ligne de l'Assomption et du Bout-de-l'Île ; car, dans ce cas, le commerce, sûr d'arri-

ver, à volonté, au port de Montréal (Montréal-Est), n'aurait aucun intérêt à préférer Montréal-Ouest, c'est-à-dire la voie du Coteau-Landing à celle de Sainte-Thérèse. D'un autre côté, le Grand-Tronc ne pourrait plus songer à relier Sainte-Thérèse avec Montréal-Ouest.

5^o. Étant donc admis que la voie de Terrebonne favorise Montréal-Ouest sans favoriser Québec plus que ne ferait la ligne du Bout-de-l'Île, la question est maintenant de savoir si Québec travaillera en faveur de Montréal-Est en faisant adopter la voie du Bout-de-l'Île.

LES FEMMES

Il est peu de femmes qui rendent justice à une autre femme, surtout quand la beauté décide en sa faveur.

* *

Les hommes ont de l'orgueil, mais les femmes n'ont que de la vanité : les hommes veulent être loués, mais les femmes veulent être flattées.

* *

Le premier mérite des femmes, vis-à-vis la plupart des hommes, est d'être jolie ; et le plus grand plaisir des hommes est de l'entendre dire.

* *

Les femmes qui prétendent avoir en en même temps de l'amour pour deux hommes, n'en avaient réellement ni pour l'un ni pour l'autre, ou auraient pu de même en avoir pour vingt à la fois.

* *

Les femmes ne se parent que pour plaire, quoi qu'elles en disent ; et l'on ne cherche à plaire par sa figure, que parce qu'on a un amant ou qu'on en cherche un.

* *

Comment peindre certaines finesses de femmes, certains traits ? Ils sont si subtils, si délicés, qu'ils se perdent sous la plume et s'évaporent à la diction.

* *

Le babil semble avoir été accordé spécialement aux femmes, comme un soulagement dans leurs occupations sédentaires. Il était d'ailleurs dans le vœu de la nature que les femmes chargées par devoir de l'éducation des enfants exerçassent leurs oreilles par un caquet continu, et imprimassent dans ces cerveaux débiles beaucoup de traces qui y resteraient difficilement sans ce secours.

* *

Le père Caussin dans un de ses sermons dit que si les hommes ont bâti la tour de Babel, les femmes ont bâti la tour de Babil.

* *

Les femmes, loin de rougir de leur peu de force, s'en font gloire : leurs tendres muscles sont sans résistance ; elles affectent de ne pouvoir soulever les plus légers fardeaux ; elles auraient honte d'être fortes ; pourquoi cela ? Ce n'est pas seulement pour paraître délicates, c'est par une précaution plus adroite : elles se ménagent de loin des excuses et le droit d'être faibles au besoin.

* *

La Française, froide par tempérament et coquette par vanité, veut plutôt briller que plaire : elle cherche l'amusement et non le plaisir.

* *

S'il était permis à Paris d'avoir plusieurs femmes, elles y seraient peut-être aussi captives qu'en Turquie ; mais comme un Français ne peut en avoir qu'une, il ne la cache pas, de peur que son voisin ne sache aussi la sienne.

* *

Sans une grande jeunesse et sans beauté, il faut qu'une femme soit folle pour prétendre inspirer des sentiments vifs à x hommes.

* *

Ne dit-on pas cependant :
 " L'amour est aveugle."
 " Il n'y a pas de laides amours."
 " Il n'y a de beau que ce qui plaît."
 " Tous les goûts sont dans la nature."
 " Des goûts et des couleurs il n'en fut point dispute."
 Et le hibou lui-même ne dit-il pas, d'après La Fontaine :
 " Mes petits sont charmants."
 Les Turcs disent dans le même sens : " Quels sont les plus jolis oiseaux ? demandait-on à une corneille.
 —Ce sont mes petits, répondit-elle."

Une assez bonne épithape, qui existait dernièrement encore dans un cimetière aux environs de Paris :

CI-GIF
 MADAME LEVASSEUR
 décédée à l'âge de
 88 ANS

Sincèrement regrettée de son mari, qui, comme vous le voyez, avait en le temps de la connaître !

* *

Dialogue entre deux jeunes filles :
 PREMIÈRE JEUNE FILLE.—Je ne me marierai jamais, ou j'épouserai un riche millionnaire.
 SECONDE JEUNE FILLE.—Oh ! moi, je me contenterais bien d'en épouser un pauvre !

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE

Nous lisons dans le *Nouvel-Univers* du 21 janvier :

Décédé au Sault-au-Récollet, dans la résidence des prêtres infirmes, connue sous le nom de Saint-Janvier, après une longue maladie, M. Joseph-Octave Paré, un des premiers chanoines du chapitre cathédral qui fut fondé le 21 janvier 1841, le jour même où avait été consacré le premier évêque de Montréal, Mgr. J. J. Lartigue, en 1821.

Nous donnerons plus tard la biographie de ce digne prêtre. Qu'il nous suffise de dire ici, en passant, qu'il naquit à Saint-Denis en 1814 et fut ordonné prêtre en 1837.

Appelé au secrétariat de l'évêché de Montréal en 1837, il y a dépensé ses forces et consacré ses talents jusqu'à son décès, qui a été précédé par de longues et cruelles souffrances endurées avec une patience inaltérable.

Nous n'avons pas à dire ici que le diocèse fait une perte inappréciable par la mort de ce prêtre qui sut se rendre si vivement recommandable par son zèle pour le service de la religion et les vertus sacerdotales qu'il a montrées durant le temps qu'il a brillé au sanctuaire.

En attendant que nous puissions donner plus de détails sur la vie de cet excellent chanoine, nous ne pouvons qu'exprimer le regret que nous ressentons en pensant que nous n'entendrons plus la voix harmonieuse qui retentissait dans le temple du Seigneur dans toutes les solennités.

M. le chanoine Paré a eu la consolation d'expirer dans les bras du vénérable Mgr. Bourget, dont il fut si longtemps l'ami et le confident. Le dernier soupir du mourant est monté au ciel accompagné d'une bénédiction qui n'a pu que le rendre encore plus agréable à Dieu.

DR. PELTIER.—Nous regrettons d'apprendre la mort d'un bon citoyen et d'un homme distingué à plusieurs titres, M. le Dr. Hector Peltier.

Le Dr. Peltier fit de brillantes études médicales à Paris, et reçut de l'Université d'Edimbourg, Écosse, le titre de Docteur-en-médecine.

Par ses talents et son amour de l'étude, le Dr. Peltier s'éleva, en peu de temps, au premier rang de sa profession. Il jouissait d'une nombreuse et lucrative clientèle, et était le type du bon compagnon et de l'homme du monde. La perspicacité de son esprit, la franche gaieté gauchoise qui distinguait sa conversation, lui valaient l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Il était âgé de 56 ans. Il laisse une épouse, une fille, et un nombreux cercle d'amis qui conserveront longtemps un bon souvenir des qualités de l'esprit et du cœur qui distinguaient cet excellent citoyen.

—La mort vient d'enlever un des plus anciens citoyens de Montréal, M. Jos. Barsalou, père, est mort jeudi matin à la résidence de son genre, M. A. Desmarchais, à la Côte-des-Neiges, à l'âge avancé de 85 ans.

Nous offrons nos condoléances à la famille Barsalou.

—Mme Hermine Beaudry, fille de M. F. X. Beaudry, de cette ville, et membre de l'Ordre du Sacré-Cœur de Jésus, est décédée au Sault-au-Récollet, vendredi, le 18 courant, après une longue maladie, à l'âge de 42 ans. Mme Beaudry était grandement estimée et aimée par tous ceux qui la connaissaient, et la nouvelle de sa mort a profondément attristé ses nombreux amis.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES.—Le crime de Colombes.—Un vieillard de quatre-vingt-trois ans devant le jury.

Le *Figaro* a entretenus ses lecteurs d'une agression audacieuse qui mit en émoi, à la fin du mois d'août dernier, le village de Colombes, et qui rappelait par certains détails les assassinats commis à une époque récente, sur des personnes vivant seules, par des malfaiteurs restés inconnus.

Dans la nuit du 26 au 27 août, vers minuit, un vieux rentier qu'on appelait le père Garreau, qui passait pour avoir de l'argent caché chez lui, et dont la petite maison était tout à fait isolée, fut éveillé en sursaut par un bruit de pas. Garreau se dressa dans son lit : "Qui va là ?" cria-t-il.

Soudain une main vigoureuse s'abattit sur lui. Il fut frappé à coups redoublés sur la tête, renversé, traîné par la chambre, et son agresseur ne l'abandonna que lorsque le malheureux homme, à demi-étranglé et la poitrine labourée à coups de pied, eut complètement perdu connaissance.

Garreau revint à lui un peu avant le jour. Il se traîna péniblement jusqu'à sa fenêtre, dont un carreau avait été brisé par le meurtrier, et il se mit à crier. Des passants l'entendirent par hasard, accoururent à la petite maison, et trouvèrent devant eux ce vieillard tout sanglant, le visage et

le cou criblés de coups d'ongles, dans un état tel qu'on craignit d'abord pour sa vie.

Le meuble qui contenait toutes les économies du père Garreau, 4,000 francs environ, avait été forcé. L'argent avait disparu. Le malfaiteur avait allumé tranquillement une lampe à essence qu'il avait trouvée dans la salle à manger, puis il était allé répandre le liquide inflammable sur du fumier très-sec, à côté de la porte, comme s'il avait voulu faire disparaître toute trace de son crime, à l'aide d'un incendie : fort heureusement, sa criminelle tentative avait échoué.

Les soupçons se fixèrent bien vite sur un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Chauroux, qui habitait Argenteuil, et auquel Garreau avait eu l'imprudence, certain soir, de montrer son argent. Chauroux fut immédiatement recherché, mais il avait quitté le pays. Ce n'est qu'à la suite d'une odyssee dont nous allons parler tout à l'heure qu'il revint, huit ou dix jours plus tard, dans la commune, et qu'il se constitua prisonnier.

En même temps que lui, la gendarmerie arrêtait un vieux peintre d'Argenteuil, nommé Touzé, âgé de quatre-vingt-trois ans ! Ce sont ces deux hommes qui ont comparu devant le juré de la Seine.

Leur interrogatoire révèle des détails tout à fait étranges sur la vie qu'ils menaient, et sur le chemin qu'ils ont suivi pour aller de l'existence d'artiste au banc des criminels :

M. le président Hardouin.—Touzé, levez-vous. Je dois faire connaître à messieurs les jurés dans quelles conditions vous avez connu votre co-accusé, et leur exposer vos propres antécédents. Vous viviez à Argenteuil depuis de longues années. Vous vous occupiez de peinture, de restauration de tableaux ; naguère encore, vous possédiez une certaine aisance, et vous parliez de votre galerie artistique, qui avait en effet un certain prix.

Cependant, vous n'avez pas bonne réputation, au point de vue des mœurs, par exemple ! L'accusé (d'une voix émue).—Oh ! monsieur, la calomnie n'épargne personne. J'ai quatre-vingt-trois ans !

M. le Président.—Dites-nous donc alors comment vous avez connu votre co-accusé Chauroux. Vous savez ce que ce jeune homme, qui appartient à une excellente famille de cultivateurs du département de Seine-et-Oise, a été de bonne heure un détestable sujet. On trouve sur son casier judiciaire une condamnation à six mois de prison, pour outrage public à la pudeur ?

L'accusé.—Je ne savais pas cela. J'ai rencontré Chauroux à Paris l'année dernière, sur un banc des Champs-Élysées. Il me dit qu'il avait été employé chez un négociant en vins, qu'il venait de perdre sa place. Il me supplia de l'occuper.

Je lui proposai de venir habiter avec moi. J'étais seul, âgé, souvent malade ; je voulus l'initier à mon art de la restauration des tableaux. Chauroux accepta, et je le ramenai à Argenteuil.

M. le Président.—Oui, à Argenteuil, où vous le faisiez passer pour votre fils ; dans votre maison, où il partageait votre chambre et votre lit ?... (Mouvement.)

L'accusé.—Oui, l'hiver...

M. le Président.—Je n'insiste pas sur vos habitudes déplorables. Passons. Ce que je veux dire, c'est que la misère semble être entrée chez vous avec ce jeune homme. Chauroux vous menaçait sans cesse, vous injurait, vous battait ; il vous escroquait de l'argent par tous les moyens possibles... Petit à petit, vous en êtes arrivé à la misère, à la vente de vos tableaux...

L'accusé (avec force).—Oui, ils ont été bêtement vendus, bêtement... Il y avait des Rubens !...

M. le Président.—Mais quel lien innouvable vous enchaînait donc à ce jeune homme ? Au mois d'août dernier, vous ne possédiez plus rien ! Chauroux, qui menait une vie des plus déréglées, était criblé de dettes, et ne pouvait se marier à une jeune fille, Mlle Person, qu'il courtisait... Vous-même deviez 150 francs à votre propriétaire...

Et bien, le lendemain du vol commis chez M. Garreau, on vous voit tous deux avec de l'or ! Comprenez-vous ? Vous êtes accusés, lui d'avoir commis ce vol ; vous, d'avoir caché le produit de son crime et d'en avoir profité... Levez-vous maintenant, Chauroux.

Touzé, dont la grande figure maigre, encadrée de favoris blancs, exprime une animation singulière, se rassied en protestant de son innocence.

Chauroux se lève. Celui-là est un beau garçon bien peigné, à la moustache fine, à l'attitude audacieuse et presque provocante :

—Vous connaissiez, dit M. le Président, vous connaissiez bien le père Garreau ? Un jour, vous vous êtes fait mener dans sa maison et il vous a fait voir son or. La semaine qui suivit, vous proposiez à deux jeunes gens, les frères Goupy, d'aller faire un coup chez lui. Le soir du crime, vers dix heures, puis vers onze heures encore, des

passants vous ont vu en observation devant la maison de Garreau et vous ont parlé ?

L'accusé.—Tout cela est faux ; je ne suis pas coupable.

M. le Président.—Avant le vol, vous étiez perdu de dettes ; après le vol, vous répandez l'or et les billets de banque...

L'accusé.—C'est M. Touzé et une jeune fille à qui je faisais la cour qui m'ont donné cet argent-là.

M. le Président.—Alors, pourquoi avez-vous fui à la suite de l'agression dont Garreau venait d'être victime ?

L'accusé.—Je n'ai pas fui. Je m'en suis allé tranquillement dans ma famille, près d'Étampes. Là, Touzé est venu me trouver, m'a dit que les gendarmes me cherchaient, et, dans un premier mouvement de frayeur incompréhensible, je suis parti pour Bordeaux, d'où je me suis embarqué pour Londres. Mais, ce qui prouve que je ne suis pas coupable, c'est que je suis revenu ensuite à Colombes, où je me suis constitué prisonnier...

M. le Président.—Et à qui ferez-vous accroire tout ce que vous dites là ?

L'accusé (avec flegme).—Mais, à vous, pour le moment, M. le président ! (Mouvement.)

Sur ce mot, Chauroux s'est assis, et l'audience a été remise au lendemain pour les témoignages et les plaidoiries.

L'accusé Chauroux a été trouvé coupable avec bénéfice des circonstances atténuantes, et condamné à vingt années de réclusion.

CHOSSES ET AUTRES

Le dernier terme de la Cour criminelle pour le district de Terrebonne a surtout été célèbre par le procès des Indiens d'Oka.

Xavier Karentaisie alias Dicairie, a été le premier accusé mis à la barre, pour subir son procès, sur l'accusation d'avoir malicieusement, félonieusement et contre la paix de Sa Majesté, mis le feu à l'église du Séminaire de Saint-Sulpice, à Oka.

Le procès a duré quatre jours. La mise en scène de la cause est des plus originales, et, suivant la remarque du président du tribunal, cette cause est unique en son genre.

Parmi les témoins, les uns ne parlaient que l'anglais, d'autres n'entendaient que le français, d'autres ne pouvaient s'exprimer qu'en langage iroquois—d'autres en montagnais—un autre en algonquin—un autre ne parlait que l'abénakis. Les jurés n'ont pu s'entendre. Cela ne surprendra personne. La confusion de langues a dû nécessairement amener la confusion des faits et des idées. Les jurés ont délibéré pendant quatre heures, sans pouvoir s'entendre ; la cour les a déchargés.

L'avocat de la couronne a fait motion pour changer la venue du procès, suivant le terme du Palais. En langage vulgaire, on dirait tout bonnement : pour amener le prisonnier dans un district différent de celui où le crime a été commis. La motion est en délibéré devant son honneur le juge Johnson, qui présidait la cour.

La couronne était représentée par J. A. Mousseau, C.R., M.P.P.

M. W. Prévost représentait le Séminaire de Saint-Sulpice.

Et l'accusé était défendu par MM. McLaren et McKay.

Le premier numéro du *Legal News* contient le résumé d'une décision importante, dans la cause de l'honorable procureur-général Angers vs. *The Queen Insurance Company*. Voici les faits de la cause :

Par la 39 Vict. c. 7, la législature de Québec obligea toutes les compagnies d'assurance, faisant affaires dans la province de Québec, à prendre une licence qui devait être payée à la Couronne par un pourcentage sur les primes. Ce pourcentage est payable en timbres.

La compagnie *Queen Insurance* refusa de payer l'impôt, de là la guerre avec la reine Victoria, agissant par le procureur-général de la province de Québec.

La Compagnie défenderesse plaida l'inconstitutionnalité de l'acte 39 Vict. c. 7, en vertu duquel on voulait taxer son commerce. La Cour Supérieure donna gain de cause à la compagnie *Queen Insurance*.

Appel fut interjeté du jugement devant la Cour du Banc de la Reine. Après les savantes plaidoiries des avocats des deux parties, la Cour d'Appel confirma le jugement de la cour inférieure en déclarant que le statut 39 Vict. c. 7, qui obligeait les compagnies d'assurance faisant affaires dans la province de Québec, à prendre une licence, payée en timbres du gouvernement, est inconstitutionnel.

Voici à peu près le sens des remarques de l'hon. juge-en-chef Sir A. A. Dorion, lors de la reddition du jugement :

Le droit imposé sur les licences par le statut est évidemment une taxe indirecte, et l'imposition de cette dernière, sous la forme de licence, par la législature locale, est une violation manifeste de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'hon. juge Ramsay exprima une opinion contraire, et prétendit que la taxe prélevée au moyen de timbres du gouvernement sur les polices d'assurance, est la manière la plus naturelle de prélever un revenu sur les compagnies d'assurances, et est dûment autorisée par le paragraphe 9 de la 92e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. D'après l'in-

terprétation du savant juge, ce paragraphe donnait aux législatures locales le pouvoir d'établir des licences de ce genre, pour prélever le revenu nécessaire aux besoins de la province. La cause est portée au Conseil Privé. F. V.

Il paraît qu'un monsieur, employé dans un certain bureau public, dans une certaine ville de la Puissance, a fait un livre sur un certain jeu de cartes. Nous regrettons que l'auteur ne nous ait pas fourni l'occasion, en nous adressant son ouvrage, d'en faire l'éloge qu'il mérite.

Il y a plusieurs exemples de personnes adonnées aux rudes travaux de l'intelligence, mourant dans l'exercice de leurs fonctions. On a vu des prêtres et des ministres expirer dans la chaire, des médecins en allant porter aux autres la force et la santé qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Des avocats, en train de plaider une cause qu'ils croyaient bonne, se sont vus tout à coup forcés d'en plaider une fort mauvaise pour leur propre compte devant le tribunal suprême. L'autre jour, le juge Hill, de Knoxville, États-Unis, jugeait un procès criminel. Le jury avait déclaré coupable le prisonnier, accusé de vol, mais avait omis d'établir la valeur des effets dérobés. Le juge renvoya le jury compléter son verdict. À peine cet ordre était-il donné, que la tête du juge se renversa en arrière sur sa chaise. Avocats, plaideurs, huissiers accoururent : le juge était mort.

LE LIVRE DU PÈRE CROCI.—C'est en janvier que doit paraître ce livre, qui a mérité à son auteur d'être expulsé de l'Ordre des Jésuites. Nos lecteurs savent que le révérend père s'évertue, dans cet ouvrage, à démontrer que la foi au pouvoir temporel du pape n'est pas de dogme, et qu'un catholique peut, doit même n'y pas croire.

Nous trouvons dans un journal de Lyon, France, un mot nouveau que nous présentons à l'animadversion de notre respectable ami, M. le docteur Coderre. Le conseil municipal de Lyon a décidé d'offrir une prime à tous les enfants *caennifières*. A. B. L.

—Un groupe de spéculateurs se propose d'employer un des grands théâtres de Paris, à jouer chaque jour, pendant la durée de l'Exposition, une pièce empruntée aux littératures des vingt-deux peuples qui doivent prendre part à l'Exposition universelle.

On jouerait même des pièces du théâtre chinois et japonais ! Ajoutons, car ce n'est pas inutile, que ces pièces seront jouées en français.

—La pierre qui doit être placée dans la chapelle où reposera le roi Victor-Emmanuel est une simple plaque portant ces seuls mots : *Victor-Emmanuel Ier, roi d'Italie*.

La chapelle funéraire se trouve à droite en entrant au Panthéon, entre le maître-autel et l'autel de Saint-Anatase.

Au-dessus du vestibule du Panthéon se trouve l'inscription suivante :

"L'Italie, avec la fierté d'une mère et la douleur d'une fille, demande, pour le grand roi qui a été un loyal citoyen et un soldat victorieux, l'immortalité des hommes justes et héroïques."

RECETTES UTILES

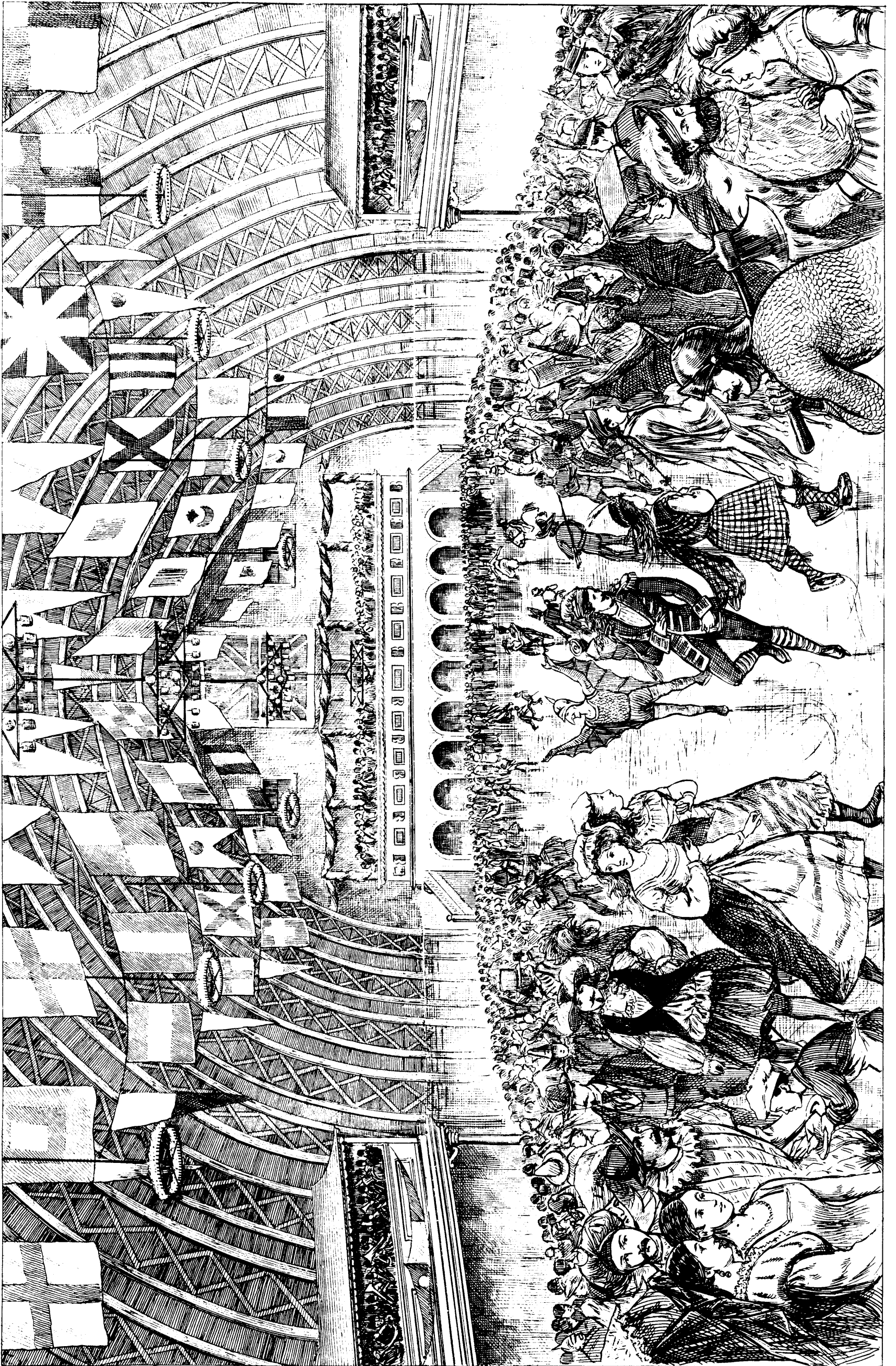
MOYEN POUR NETTOYER LES VASES QUI ONT CONTENU DU PÉTROLE.—On prépare un lait de chaux léger avec lequel on lave le vase ou la lampe qu'il s'agit de nettoyer ou que l'on veut rendre à un autre usage. Le lait de chaux et le pétrole forment une émulsion, c'est-à-dire une autre sorte de savon. Si l'on veut obtenir une grande netteté et enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, on lave une seconde fois avec du lait de chaux dans lequel on a mélangé une petite quantité de chlorure de chaux ; le chauffage du lait de chaux rend l'opération plus rapide. Des bouteilles ayant contenu du pétrole ont pu, par ce moyen, être remplies de vin et de bière, et rester exemptes de toute espèce de goût particulier.

—En ce moment de courtes journées, la lampe joue dans tous les ménages, qu'ils soient humbles ou princiers, un rôle important. Connaissez-vous rien de plus insupportable qu'un verre de lampe qui éclate ? On se brule les mains pour enlever les tronçons, la mèche fume, il faut éteindre le luminaire et en préparer un autre.

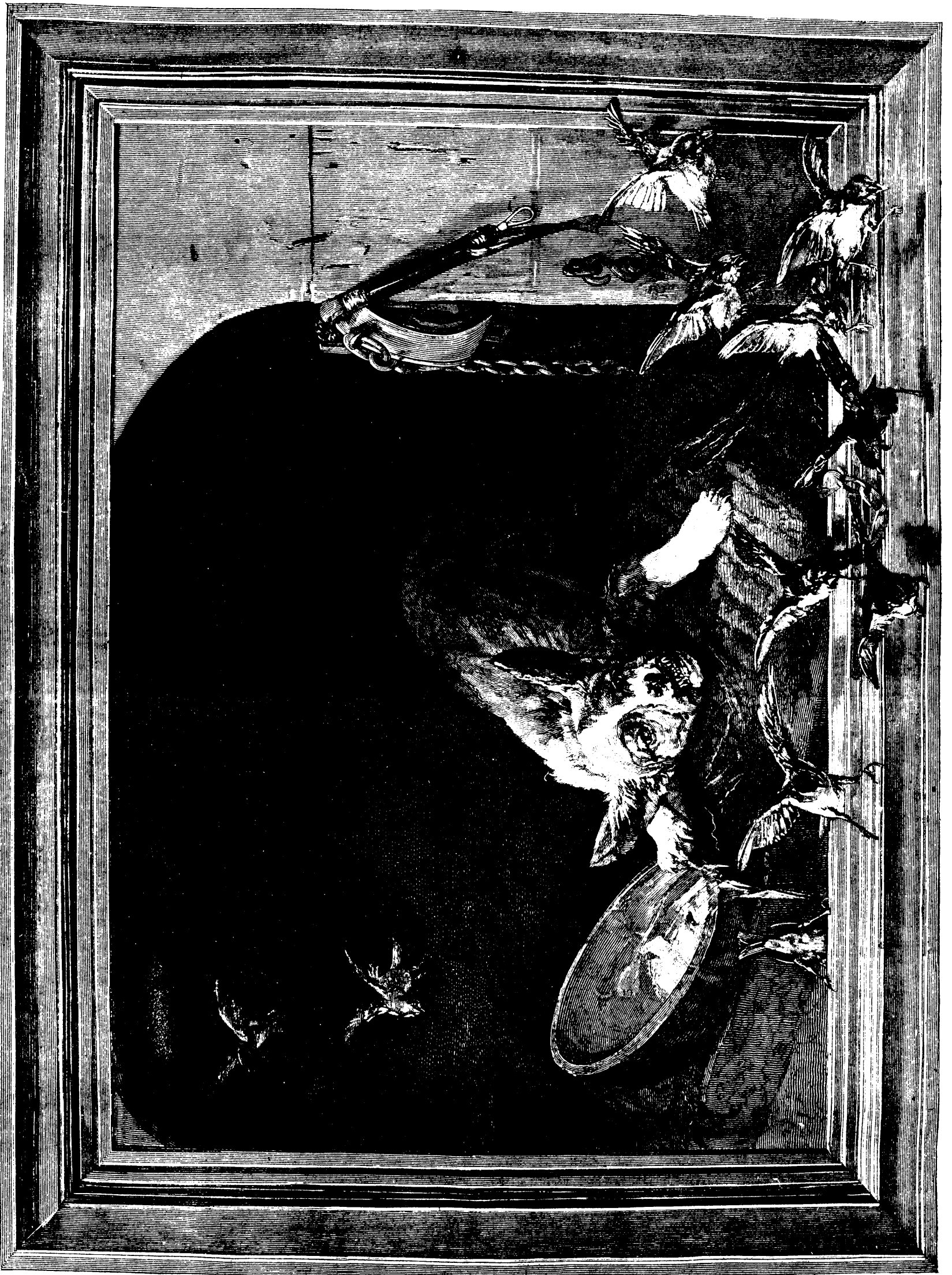
S'il faut en croire un correspondant aimable, pour éviter tous ces désagréments, on plongera préalablement le verre de lampe dans un bassin plein d'eau froide, puis on mettra le tout sur le feu jusqu'à ce que l'eau soit en pleine ébullition. Le verre qui a subi cette épreuve n'éclatera jamais.

—Par le temps de froide pluie et de neige fondue que nous avons, il est humain de songer à ceux qui, quoi qu'ils fassent, ont toujours les pieds froids. A ces infortunés des deux sexes, nous conseillons de saupoudrer de farine de moultier l'intérieur de leurs bas ou de leurs chaussettes. Sous l'effet de ce sinapisme sec, leurs extrémités se dégèleront et toutes les infirmités qui découlent de l'afflux du sang au centre de l'organisme disparaîtront.

Pendant que nous y sommes, disons aussi aux voyageurs, ou aux gens que leur profession oblige d'aller en voiture, qu'ils peuvent éviter le froid aux pieds en posant les pointes seulement sur le parquet du fiacre ou du wagon. Cette position... chorégraphique a pour résultat d'activer la circulation et de lutter contre le refroidissement que nous traitons aujourd'hui.



QUEBEC—LE DERNIER CARNAVAL AU SKATING RINK



CHACUN POUR SOI

LA MER

SONNET

JUILLET, 1877.

J'étais petit enfant. Sur le bord de la grève
J'ai vu le flot se lever, et le flot se lever.
A l'heure poétique où l'étoile se lève,
Pour voir ce que dit l'onde au rocher discret.

J'ai vu, à contempler, absorbé dans un rêve,
La coupole du ciel que le Couchant dorait,
A voir les grands vaisseaux, que la vague soulève,
Se bercer mollement sur le floué muet.

Souvent encore je vais, rêver, fouler la plage,
Mais les flots dont le chant charmait tant mon jeune âge,
Hélas ! n'ont plus pour moi que de lugubres sous :

Car l'aspect de la mer me rappelle l'image
De l'océan du monde où j'ai fait maint naufrage,
Où j'ai vu s'engloutir mes mille illusions.

W. CHAPMAN.

UNE

FILLE LAIDE

XXII

(Suite et fin.)

La nuit fut bonne. Le docteur put affirmer
dès le lendemain que cette chute effrayante
n'aurait définitivement d'autres suites que la
blessure faciale causée par le choc de la tête sur
un angle aigu du rocher.

Etiennette, tremblante, n'osa point formuler
une question terrible.

Le docteur la comprit et vivement :
"Non, mademoiselle, dit-il, j'espère qu'elle
ne sera pas trop défigurée."

Pas trop ! !

Paula ne demanda rien.

Pendant les longues journées, où la fièvre la
cloua sur son lit de malade, elle suivait d'un
œil atone les mouvements discrets d'Etiennette,
qui allait et venait sans bruit de sa chambre aux
ouvriers.

Elle écouta, sans paraître les entendre, les con-
solutions affectueuses et chrétiennes que mur-
murait à son chevet le bon aumônier.

Quand lady Margaret pleurait en lui baisant
les mains, elle les retirait doucement et ne pre-
nait pas la peine de répondre.

On avait écrit à Aubin qu'il était survenu un
accident à Paula.

Aubin arriva le surlendemain.

Mais, quand il demanda à voir son ancienne
compagne, elle répondit tristement qu'elle ne le
recevait qu'après guérison.

La vanité l'emportait même sur l'amitié.

Aubin n'insista pas, s'enferma dans sa cellule,
demeurée intacte aux flancs de la *Tour-maitresse*,
et y composa un volume en moins de trois se-
maines, le plus vrai qu'il eût encore écrit, le
plus beau qu'il dut écrire jamais.

C'était un chant de douleur ou éclatait, en
plaintes inspirées, toute la poésie de ce pauvre
cœur souffrant.

Ce livre, qu'il envoya à Paris avec la dis-
traite indifférence d'un esprit occupé ailleurs,
lui revint peu après escorté des premières cri-
tiques et des premiers applaudissements du pu-
blic.

A Brébion, ce fut une fête, ou plutôt un rayon
consolant au milieu des nuages.

Les jours avaient marché, l'hiver revenait ; il
fallait remettre au prochain avril l'inauguration
de l'Asile et de l'Orphelinat.

On n'était point désolé pour autant. L'amé-
énagement intérieur demandait un dernier effort
pour être prêt à recevoir les pensionnaires de la
charité.

On suspendit quelque temps cette activité
soutenue pour se grouper autour d'Aubin, et lui
offrir les louanges plus délicates et plus chères
de l'intimité.

Son livre, lu à haute voix, parut remuer chez
Etiennette une fibre silencieuse, non endormie,
qu'elle contraignait à l'immobilité par une éner-
gique volonté.

Paula elle-même en fut touchée. Sa glacial
insensibilité, qui s'était prolongée infiniment
plus que l'intensité du mal, en fut comme ébran-
lée.

Elle s'était tue par orgueil, pour ne pas mon-
trer le désespoir immense qui la torturait.

Elle sortit de son silence farouche, et, pour la
première fois, témoigna le désir de voir Aubin.

Il y avait plusieurs mois qu'elle se cachait.
Quant Mariette alla le chercher à la *Tour-
maitresse*, le pauvre garçon pâlit de saisisse-
ment, puis fit un bond de joie, puis enfin saisit
à deux mains la tête ridée de la servante et
l'embrassa sur les deux joues.

"Elle veut donc bien me voir !... enfin !...
enfin !"

XXIII

Paula s'était fait conduire dans l'appartement
de l'abbé Joumel où se réunissait maintenant la
famille.

Un bandeau blanc enveloppait encore son vi-
sage bléni par de longs accès de fièvre, altéré
par l'inquiétude poignante d'avoir à jamais
perdu sa beauté.

Etiennette qui, seule, la pensait, seule aussi
savait quels ravages la chute avait produits.

De même que Paula, dans sa fierté intrai-
table, n'avait jamais demandé à Etiennette
quelle part d'héritage elle voudrait bien lui ré-
servir, de même sa vanité aux abois avait reculé
devant toute interrogation.

Quand Aubain entra chez l'aumônier, Paula,
involontairement, énergiquement, ignorait en-
core s'il restait quelque chose de la ravissante
figure qui avait été la sienne, ou bien s'il lui
faudrait envier la laideur d'Etiennette.

Il y avait du caractère, mais un caractère dé-
voqué, dans cette nature égoïste.

Elle se retourna en attendant entrer le jeune
homme, et lui sourit comme au temps de leur
enfance.

"Pardonne-moi, Aubin, dit-elle en lui don-
nant la main, d'avoir tant tardé à te recevoir.
Je m'habitue mal, vois-tu, à me montrer enca-
puchonnée de la sorte."

Quoique frappé au cœur de sa pâleur et de la
blessure soupçonnée, il répondit avec gaieté :

"Vous avez un petit air de religieuse qui ne
vous sied point mal du tout, ma chère Paula.

"C'est fort, heureux ! reprit-elle, car je vais
peut-être devenir religieuse en enfer."

"Quelle plaisanterie !

"Cela dépendra de ce que je vais apprendre."

"Quoi donc, grand Dieu !

"Sous ce bandeau se trouve probablement
une tête défigurée. Si cela est, je la cacherais
dans un cloître."

Etiennette éleva sa voix grave et douce.

"Non, dit-elle, ce serait donner à la Religion
ce qu'on n'oserait plus offrir au monde."

"Et quand cela serait ?

"Dieu n'agrée pas ces sacrifices."

"Pourtant..."

"Regarde-moi, je suis plus laide que tu ne le
seras jamais. Il y eut une époque dans ma vie
où j'aurais volontiers enfoui ma laideur sous le
voile. Je résistai, car je n'étais pas résignée à
ma disgrâce physique, et c'eût été bien plutôt la
révolte de la nature que la vocation qui m'eût
jetée dans un couvent."

Un sourire qui n'était pas dénué de malice
courut sur la petite portion de son visage que
Paula consentait à montrer.

Tout à coup, elle se leva, se tourna vers la
glace, étroite, que l'abbé Joumel rangeait aussi
parmi ses objets de luxe, et, d'une main ferme,
détacha le bandeau.

Les chairs recousues avaient tracé sur la joue
un large sillon blanchâtre, légèrement creusé,
avec des ramifications inégales qui montaient à
l'œil, d'un côté, et se perdaient, de l'autre, sous
le lobe de l'oreille.

La bouche, moins profondément fendue, se
relevait en un coin sous le tiraillement qu'avait
produit le passage de l'aiguille.

Il en résultait un rictus pénible où venait
mourir toute la grâce des lèvres rouges.

Les traits entiers, altérés par la longue souf-
rance, présentaient un amaigrissement maladif.

Paula resta debout devant la glace, sans un
geste, sans un mot.

Derrière elle un grand silence.

Elle assistait aux funérailles de sa beauté, de
sa splendeur, de ses succès, de ses rêves. Entre
les quatre parois dorées du petit cadre, elle voyait
défiler les admirations passées, les enthousiasmes
éteints, les triomphes de sa vanité, les aspira-
tions de sa coquetterie, tout cela fané,
froissé, brutalement détruit par l'implacable
réalité des choses.

Elle était laide maintenant, irrémédiable-
ment laide ; d'une laideur accidentelle, heurtée,
déchirée, cent fois plus lamentable que la lai-
deur pâlotte et voilée d'Etiennette !

Elle eut la force de ne pas cacher sa figure
dans ses mains, cette figure qu'elle ne connais-
sait plus !... et d'épuiser la coupe amère sans
un soupir.

Seulement, tout au fond, tout au fond d'elle-
même, quel écoulement !

Quand elle se retourna de nouveau vers ses
amis, son œil embrassa d'un regard leurs di-
verses attitudes comme pour y lire l'impression
qu'elle devait produire désormais.

Etiennette, qui depuis longtemps savait, ex-
primait une pitié sincère, un secours déterminé
à jamais faire défaut.

"Je suis là, semblait-elle dire, pour adoucir
l'épreuve, en prendre la moitié et l'apprendre à
souffrir fructueusement."

La surprise douloureuse de l'abbé Joumel se
traduisait par deux mains jointes, des lèvres
tremblantes d'émotion, et plus encore de prière.

Dans les yeux d'Aubin s'ouvrait comme un
horizon nouveau dont la profondeur la frappa.

Ces yeux clairs, larges et fixes, ne semblaient
redouter ni l'examen, ni la suspicion, ni le
doute.

Ils livraient inconsciemment leur secret, der-
rière lequel, montant de l'âme, on voyait poindre
déjà la grandeur d'une virile résolution.

Ce quelque chose d'inexprimé, qui luisait
dans ce regard gris, attira Paula comme une
énigme, un peu aussi comme une promesse.

Elle fit un mouvement pour aller à lui, puis,
se ravissant, elle presenta à l'aumônier, par un
geste navré, sa figure ravagée.

"Me reconnaissez-vous, monsieur l'abbé ? de-
mandait-elle d'un ton âpre."

"Que Dieu vous reconnaisse toujours aussi
bien que je le fais, ma pauvre chère petite !
répondit-il affectueusement."

"Me reconnais-tu, Aubin ?"

Le pauvre garçon eut un frissonnement qui le
secoua des pieds à la tête. Une blancheur de
suaire s'étendit sur son front, tandis que ses
yeux s'enflammaient d'une lueur extraordinai-
re.

Sa voix eut une douceur sans pareille en mur-
murant :

"Si je vous reconnais, Paula !... Mon cœur
vous voit, mes yeux vous supplient, mes lèvres
vous appellent !... Vous êtes mieux *me* Paula !...
parce qu'une douleur ressentie par vous rap-
proche de vous l'enfant sous famille !

Oh ! l'ingrat !... qui se dit sans famille !

souffla Etiennette avec un bon regard encoura-
geant. Et nous !..."

Ce regard glissa d'Aubin à l'aumônier et lui
apprit ce que les paroles du jeune homme ve-
naient de lui faire entrevoir.

"Il voudrait mieux, si je ne me trompe ?"
dit-il en attirant Aubin à lui par un geste pater-
nel.

Aubin n'osait respirer. Sa présomption, brus-
quement révélée, et que pour rien au monde son
cœur n'eût voulu reprendre, l'épouvantait main-
tenant.

"Avez-vous entendu, ma fille ?" reprit
l'abbé.

Oh ! oui, Paula avait entendu, et quelque
chose s'agitait en elle d'imprévu, d'étrange,
comme une reconnaissance chaude, comme une
résurrection d'orgueil.

A l'heure même où s'abîmaient tous ses rêves
de triomphe, tous ses desirs de bonheur, voilà
que se manifestait une tendresse immuable qui
lui créait à nouveau des droits, des aspirations,
un but.

Elle ne pouvait dire que cette tendresse mon-
trait de trop bas pour la toucher, car celui qui
choisissait pour l'exprimer l'heure de la désillu-
sion suprême, s'était élevé à son niveau par le
travail et la réussite.

Elle sentit avec non moins d'intensité, à côté
de ce sentiment protecteur, l'abandon dédai-
gneux où la laisseraient désormais ceux qui,
dans elle, n'aimaient que sa beauté.

Et, tandis que les enthousiasmes morts s'effa-
çaient à l'horizon de ses souvenirs mondains
avec des pâleurs d'ombres, un avenir brillant
d'espérances s'épanouissait tout à coup avec des
rayons attendris.

"Avez-vous entendu, ma fille ? répéta l'aumônier."

"Oh ! tu as compris surtout, n'est-ce pas,
chère sœur ? ajouta Etiennette en glissant un
bras caressant autour de la taille souple et su-
perbe de la blessée."

"Oui, j'ai compris, dit lentement Paula dont
un flot de larmes inonda le visage. J'ai compris
que je ne méritais pas ce bonheur d'être aimée
encore lorsqu'a disparu le fugitif avantage au-
quel j'attachais tant de prix."

"Ceci, c'est l'affaire de ce généreux cœur !
dit Etiennette en étreignant la main d'Aubin
avec une effusion quasi maternelle."

"Ceci, c'est l'affaire de la Providence, qui
châtie, qui console, qui règle la destinée et sou-
met les âmes. Que la vôtre s'incline et bénisse,
Paula. La Providence a mis pour elle le dic-
tame bien près de la plume !"

En parlant ainsi avec la bonté du père et l'au-
torité du prêtre, l'aumônier réunissait les mains de
Paula et d'Aubin dans les siennes.

"Tu la rendras meilleure encore ! dit-il au
jeune homme qui pleurait de joie."

"Vous le rendrez heureux !" dit-il à la jeune
fille dont le cœur troublé palpitait dans la pre-
mière émotion salutaire et fortifiante qu'il eût
encore ressentie."

XXIV

Peu de temps après cette radieuse journée, le
mariage d'Aubin Vial et de Paula de Bérigne
n'était plus un secret pour la bonne ville sali-
noise, Etiennette se déclara prête à inaugurer les
bâtimens neufs de Brébion.

D'immenses calorifères en assainissaient les
murs en attendant le prochain soleil. Les dor-
toirs comptaient cinquante lits de vieillards dans
l'Asile, cinquante lits d'enfants dans l'Orpheli-
nat.

Les réfectoires alignaient leurs tables réjouis-
santes à l'œil entre deux rangées de bancs re-
couverts de moleskine.

Les fauteuils des infirmes occupaient, dans
une grande salle de récréation, la meilleure place
près des fenêtres, attendant leurs hôtes pour
leur donner le repos et la sécurité.

"Il est temps," dit Etiennette, en comptant
avec une joie modeste son œuvre menée à bonne
fin."

L'inauguration était fixée au dimanche, 15
mai 1874. La société de Salins n'eût pas mieux
demandé que d'y assister. Mais Etiennette n'ava-
it point consenti à donner à cette fête intime
un tel cachet de publicité.

M. et Mme de Saint-Ebre, les membres du
clergé et le libraire de la rue du Bourg-Dessus—
lequel avait solennellement promis de n'en pas
faire le sujet d'un article pour la *Vigie salinoise*—
furent seuls admis à se joindre aux habitants
de Brébion.

Seuls, non, Maxime de Saint-Ebre avait reçu
un mot d'appel, bien simple et bien attractif
sans doute, car, au jour dit, dans la chapelle du
château où l'aumônier entonnait le *Veni Creator*,
la première chose qu'aperçut Etiennette, en en-
trant, fut un uniforme d'officier de dragons re-
haussé des épaulettes de lieutenant-colonel.

Cette nomination, toute récente, n'était point
encore connue au château.

La messe fut entendue avec un recueillement
mêlé d'ahurissement par les vingt-cinq bonnes
femmes et les vingt-cinq vieillards rangés devant
l'autel.

Recrutés dans les faubourgs, dans la mon-
tagne, tirés de la misère et de l'abandon, ils se
demandaient avec saisissement si c'étaient bien
leurs pauvres corps usés, décrépits, que l'on des-
tinait ainsi au calme et à l'aisance.

Derrière eux, la ruche bourdonnante de cin-
quante fillettes aux yeux étonnés, gardait le si-
lence admiratif qu'impose l'inconnu.

Hélas ! que de choses à dévoiler à ces petites
âmes ignorantes !... que de choses, peut-être,
à leur faire oublier !

Etiennette les contemplait avec une émotion
assez forte pour contrebalancer l'involontaire

attraction qui dirigeait ses yeux brillants vers
le bel uniforme.

L'abbé Joumel parla. Sa vieille voix cassée
et chevrotante retrouva des accents touchants
pour dire à son nouveau troupeau de bénir le
Seigneur et d'aimer sa bienfaitrice.

Bénir le Seigneur ! Combien on sentait en
l'écoulant que là se résument ce déclin d'exis-
tence chrétienne dont la foi chaude passait, en
les échauffant, dans les cœurs inclinés.

Puis, le saint vieillard, sollicité par Etien-
nette, conduisit les hôtes de Brébion dans l'Asi-
le, leur ouvrit les portes, leur en montra les
salles aérées, les aspects riants, le confort mo-
deste, la pharmacie, l'infirmerie, la lingerie, la
salle de bains, les cuisines, et leur dit tout
joyeux :

"Mes enfants, vous voici chez vous. Vivez
en paix, sous l'œil de Dieu et le dévouement de
vos gardiennes."

Les sœurs de saint Vincent de Paul, qui re-
cevaient ce dépôt, s'inclinèrent d'abord devant
la pauvreté humaine qui représente pour elles la
divine pauvreté, et se mirent aussitôt à remplir
leurs nouvelles fonctions.

A l'Orphelinat, d'autres sœurs du même ordre
attendaient les petites fille pour leur faire, à l'a-
bri de la riante maison, une sorte de nid mater-
nel, bien autrement doux et salubre que celui où
la misère les avait longtemps confinées.

Lentement, la petite société revint au châ-
teau où l'attendait un déjeuner de famille. Lady
Margaret et Paula allaient en avant, les bras
unis, causant du prochain mariage.

"N'est-il pas vrai, disait la jeune femme, que
M. Vial n'était point déplacé en notre compa-
gnie, à Paris ?... Il préludait à son grand bon-
heur, ma chère."

Et Paula, mal guérie de ses peines morales,
aimait à s'entendre affirmer que l'enfant sans
naissance dont elle acceptait de porter le nom,
n'était point indigne d'elle.

Combien faudrait-il d'années de dévouement,
de soumission, de tendresse, pour métamorpho-
ser cette nature que le malheur avait ébranlée
sans la corriger encore ?

Aubin, qui marchait ensuite avec le directeur
de la *Vigie salinoise*, se demandait parfois cela
sans terreurs, sans dépit, avec la sereine perspec-
tive d'être si heureux et si bon qu'il la rendrait
heureuse et bonne.

M. Charles et le doyen de Saint-Maurice sou-
tenaient les pas ralentis de l'abbé Joumel.

En arrière encore, s'oubliant à chaque rosier,
à chaque pierre moussue, à chaque touffe d'herbe,
venaient Etiennette et Maxime.

Ils ne s'étaient pas revus depuis plusieurs
mois, depuis cette soirée de neige où l'officier,
prêt à partir, avait mis tout son secret aux pieds
de la jeune fille, comme s'il n'avait plus senti la
force de l'emporter loin des montagnes où il
était né.

Ils ne s'étaient jamais dementis depuis lors
dans leur mutuel silence, l'une n'ayant rien
promis, l'autre n'espérant rien.

Ils ne s'étaient accusés ni d'oubli, ni d'indiffé-
rence ; ils n'avaient montré ni abaissement, ni
exaltation.

Entre eux, quelque chose s'était échangé,
moins qu'une promesse, mieux qu'un projet.
L'officier de dragons avait offert l'exagération
de sa délicatesse ; la fille laide avait rendu la
gratitude intime de son cœur.

En se retrouvant, par cette fraîche matinée,
sur la terrasse où semblaient devoir se nouer les
situations simples et graves de leur existence,
Etiennette et Maxime éprouvèrent le même fré-
missement.

Le lieutenant-colonel, qui disait sa vie close à
jamais, sentit vaguement qu'elle allait, au con-
traire, embrasser des phases inattendues.

Etiennette qui, patiemment, avait attendu
l'heure marquée, comprit à ce frisson intime
combien cette attente déçuplait le bonheur en-
trevu.

Les banalités de la conversation n'étaient
plus de mise entre ces deux cœurs. Ils se tai-
sèrent, sentant pourtant qu'il faudrait parler
bientôt, lui pour un nouvel adieu, elle pour
le retenir.

Bravement, elle parla la première. C'était
indispensable avec cette farouche délicatesse qui
se fit reproché une démarche comme une faute.

"Ai-je bien agi, suivant vous ?" deman-
t-elle sans préparation.

De son bras étendu, elle lui montrait son
cœur charitable.

"Oui, répondit-il simplement. Sans rien sa-
voir, j'aurais juré que vous auriez fait cela."

"Ah ! tant mieux."

"Voyez, fit-il avec un sourire triste, j'ai la
prétention de vous deviner."

"Peut-être. En tous cas, votre approbation
m'est douce. J'ai longtemps réfléchi. J'ai gar-
dé longtemps le silence. On m'a accusée...
suspçonnée... qu'importe ! Une fois mon parti
bien pris, j'ai marché sans regarder en arrière."

Il s'appuya contre un débris de rempart comme
pour l'engager à parler encore. Depuis combien
de mois n'avait-il pas entendue cette voix vi-
brante et rythmée ?

"J'ai fait mes partages, reprit-elle, cédant
à cette muette invitation ; j'attendais le choix
de Paula pour doter son inexpérience. Elle a
accepté Aubin, ce qui est ma première grande
joie depuis... depuis une joie plus complète
encore que le Seigneur m'a gardée. Lui donner
plus de cent mille francs—somme jugée
convenable par notre bon aumônier—c'eût été
blesser Aubin et paraître faire un marché du
douloureux accident survenu à ma pauvre sœur.

Légitimement fier de sa plume, il a refusé la
même somme que je le suppliais de recevoir
comme le troisième enfant d'adoption de la mar-
quise. J'en ferai construire des écoles, là-bas,

au pied de la montagne, pour ne pas contraindre les chers petits à gravir nos hauteurs.

"Marianne et Thibaut, riches en rentes et en maison d'une fortune de cinquante mille francs, se croient appelés par leur opulence à faire souche de princes.

"Avec cinquante autres mille francs, le cher abbé Joumel ne rêve plus que fondations fantastiques, qu'aumônes inépuisables.

"L'asile des vieillards coûte cent quarante mille francs; l'orphelinat soixante mille. Dans ce prix est évaluée la rétribution des sœurs, l'admission future de quelques autres vieillards et du double de nos orphelins. Je veux les rechercher avec soin, sans précipitation, sans faveur inéritee.

"Les revenus des trois cent mille francs restants sont appliqués, par acte notarié, à l'entretien de nos infirmes, de nos fillettes, à leurs besoins sérieux, à leurs petits plaisirs. Ce n'est point trop. Il me semble, par instant, que ce n'est guère. Les bonnes sœurs affirment que c'est suffisant.

"Pourtant Me Trébois m'a très-respectueusement laissé entendre que je laissais voir dans tous ces arrangements le peu de cervelle que le ciel m'avait donnée.

"Quant à M. Eusebe Trébois, qui avait honoré ma fortune d'une recherche en bonne et due forme, il rougit aujourd'hui, devant un tel gaspillage, d'avoir pu traiter son auteur en être raisonnable.

"Voilà ce que j'ai fait, monsieur. Pouvez-vous me dire encore ce que c'est bien?"

Un instant, il la considéra avec de répondre. Elle était calme, souriante, point embellie, mais comme illuminée.

Nulle puissance humaine ne pouvait donner de la beauté à ses traits irréguliers. L'âme qui brôlait derrière sa transparence y pouvait au moins mettre sa flamme.

"C'était cette idéale lumière dont Maxime admirait les reflets. Elle mettait une étincelle dans ses yeux, une paillette dans le sourire, une clarté pure sur le visage si franc.

"Du rapide calcul qu'elle venait de faire, il n'avait retenu qu'une chose, c'est qu'elle s'était dévouée volontairement, joyeusement, et restait pauvre, sainte, plus désirable que jamais, devant lui... pour lui.

"Mademoiselle, dit-il en quittant sa muraille pour s'incliner avec un religieux respect, voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder votre main?"

Elle ne fut point très-surprise. Elle fut très-émue.

"Monsieur, fit-elle à voix basse, un officier a des devoirs, des charges, un rang à tenir. Ne suis-je pas maintenant trop dévouée?"

Vraiment, il n'avait point songé à cela. La loi militaire a des rigueurs absolues.

Devant son embarras, Etienne eut un sourire.

"Je sais, dit-elle. Mais une année de revenus à peine écornés m'a constitué une rente de quelques centaines de francs dont je comptais vivre. Rassurez-vous, je n'ai bien que cela, à peine de quoi satisfaire les règlements."

Il lui avait pris la main et la serrait avec tendresse, heureux, confus, balbutiant.

La cloche du déjeuner sonnait avec fureur.

"Quelle pitoyable maîtresse de maison je fais ce matin!" s'exclama Mlle de Béringe en précipitant sa marche vers le château.

Il la suivit, recueillant au passage les mots qu'elle lui jetait.

"Ecoutez, monsieur de Saint-Ebre, disait-elle sans s'arrêter, si peu que je connaisse la vie, je sais qu'un officier supérieur est trop en vue, trop contraint à la représentation, pour présenter à son bras une pauvre petite femme laide comme moi.

— Oh!... protesta-t-il.

— Attendez. Cette pauvre petite femme laide n'a plus la vertu de vous dire non, malgré ce détail qui a son importance. Seulement, elle ne vous exposera pas au sourire moqueur d'un camarade ni au dénigrement d'un envieux.

Quand, dans quelques années, la vie militaire vous aura donné ses derniers honneurs et le grade désiré, vous me trouverez ici, toujours la même, point plus laide: c'est le bonheur des filles disgraciées de ne pas changer en vieillissant."

Elle allait atteindre l'entrée du château. Il la retint avec une autorité douce, devant laquelle s'évanouit toute sa verve railleuse, ce regard de jeunesse qui, malicieusement, lui montait aux lèvres pour éprouver un brin son cher colonel.

"Le grade?... le voici, fit-il en montrant ses épaulettes. Les honneurs?... je les ai tous dans cette décoration. La vie militaire a pris, sans regret de ma part, mes plus belles années: à vous les autres!"

— Le déjeuner! le déjeuner! cria lady Margaret et paraissant sur le seuil.

Cette apparition ne déconcerta point l'officier de dragons, qui n'entendait pas laisser fuir la minute décisive.

"Etienne, dit-il dans un souffle chaud, me voulez-vous dès maintenant, pour toujours, de moitié dans votre tâche, à Bréhon?"

— Oh! de tout mon cœur!" répondit-elle très-simplement.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion Publique* depuis sa fondation (1870).

FAITS DIVERS

ARRESTATION.—Sur la plainte de M. Willett, de Chambly, M. Powell, secrétaire de la compagnie du chemin de fer Montréal, Portland et Boston, a été arrêté sous la prévention d'avoir obstrué la voie en y levant quelques lisses. On dit que M. Powell a pour complices deux employés de la ligne. Il paraît que le parti opposé à M. Powell a fait chauffer une vieille locomotive qui n'avait pas servi depuis trois ans, pour l'envoyer à Montréal. L'engin partit, mais, rendu à l'endroit où les lisses avaient été déplacés, il culbuta dans un fossé. M. Powell a paru devant le magistrat de police et a plaidé non-coupable. Il a été admis à caution.

—On annonce le décès à Baltimore, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de Mme Elizabeth Paterson, qui, en 1803, avait épousé Jérôme Bonaparte, alors lieutenant de marine.

Comme on le sait, Napoléon Ier ne reconnut pas la validité de ce mariage, conclu cependant dans toutes les conditions légales, et, lorsque la jeune femme vint en Europe pour réclamer contre cette décision arbitraire, il la fit menacer de la prison perpétuelle. Elle se réfugia en Angleterre où elle donna le jour à un fils, qui devint le père du capitaine Paterson.

SAUVETAGE MIRACULEUX.—Samedi soir, le 19 courant, le vapeur *Prince-Edouard* laissait Québec à six heures moins un quart environ. Au nombre des passagers était un homme de Lévis, complètement sous l'influence des boissons alcooliques. Au moment où le vapeur était rendu au milieu de la traversée, cet homme monta, à l'insu de tous, sur le dessus du vapeur. Une glace ayant fait pencher le vapeur, le malheureux, qui n'avait pas conscience du danger auquel il s'exposait, perdit l'équilibre et tomba à la renverse dans le fleuve. Par un heureux hasard, le capitaine, M. Rouleau, qui était lui aussi sur le dessus du vapeur, se tourna et vit cet homme tomber à l'eau. Aussitôt, le capitaine fit arrêter le *Prince-Edouard*, et prit sans tarder les mesures nécessaires pour opérer le sauvetage.

La nuit était obscure, ce qui fit qu'on éprouva de nombreuses difficultés pour sauver le malheureux, qu'une mort certaine attendait, si des prompts secours ne lui étaient donnés de suite.

Enfin, après plus d'une tentative infructueuse, on réussit à sauver le malheureux qui se tenait, plutôt par instinct que par conscience du danger qu'il courait, à un petit morceau de glace.

Quand il a été retiré de l'eau, le courant l'avait déjà entraîné près du quai de la gare du Grand-Tronc.

Le capitaine Rouleau, qui a transmis ces renseignements, dit que c'est un sauvetage presque miraculeux, vu les circonstances dans lesquelles cet accident a eu lieu.

—Cinq des enfants de M. Chaput, Canadien-français de Napierville, qui sont morts de la diphtérie dans l'espace de 24 heures, ont été inhumés ensemble vendredi dernier.

—On vient de découvrir, à Saint-Jean, N.-B., un crime horrible commis en août dernier. Il paraît qu'un hôtelier du nom de Timothy McCarthy partit de Moncton pour l'île du Prince-Edouard, par la voie de Shédiac. Il avait sur lui une somme d'argent considérable. Il fut vu à Shédiac dans une maison occupée par la famille Osborne, et ce fut la nuit qui suivit son départ de chez lui. Depuis lors, on avait perdu sa trace. C'est en vain qu'on avait fait des recherches pour le retrouver.

Une jeune fille canadienne-française, nommée Pelletier, qui était au service de la famille Osborne, vint de faire une déposition qui incrimine cette famille. Elle dit que McCarthy fut d'abord endormi au moyen d'une poudre que lui avait administrée madame Osborne, dans un verre de liqueur, et que Harry Osborne l'avait tué à coups de hache. La fille Pelletier a aidé à attacher une pierre au bout d'une corde qui entourait le cou de la victime qui fut jetée dans la rivière Scadoué. Les Osborne ont été arrêtés.

TRISTE ACCIDENT.—Vers cinq heures, mardi matin, le 22 courant, un vieillard de soixante ans nommé James Donnelly, revenant de Chicago et se rendant dans son village natal, dans le comté de Mégantic, a été victime d'un accident terrible. Ses ressources pécuniaires étaient épuisées, et il travaillait quelquefois comme homme de peine sur la voie du Grand-Tronc, et réussissait à se faire transporter gratis d'une station à l'autre. Depuis quelques jours, il était sans emploi, et il déclare que lundi il avait fait 40 milles à pied sur une route où la neige n'était pas battue. Il était rendu à environ un mille de la station des Soixante, à trois milles de Saint-Hyacinthe, il vit une lumière incertaine dans une bourrasque de neige qui sévissait ce matin-là. Il eut qu'il était rendu à la petite gare, et s'engagea dans l'épaisse couche de neige qui couvrait la voie.

La lumière qu'il avait vue était celle d'une locomotive s'avançant à toute vapeur. Il trébucha et tomba. Avant qu'il eût le temps de se relever, la chasse-pierre de la locomotive le lança dans le fossé à côté de la voie. Le choc lui brisa la jambe gauche. Le malheureux fut recueilli par les employés du Grand-Tronc et transporté à Montréal où il a été interné à l'Hôtel-Dieu. On a peu d'espoir de le sauver.

DÉTAILS DU TRISTE ACCIDENT DE SAINT-HYACINTHE.—Nous avons eu quelques détails au sujet du pénible accident arrivé dans la paroisse de Sainte-Croix.

M. et Madame Rosa devaient, le jour même où cette dernière a rencontré une mort si inat-

tendue, se rendre dans une paroisse voisine pour "le retour d'une noce."

Dans cette intention, M. Rosa s'était rendu à son écurie pour y chercher un cheval, tandis que madame Rosa se dirigeait vers une autre étable pour y traire ses vaches.

L'obscurité étant passablement grande, M. Rosa, qui n'avait pas de lumière, se rendit au phare de Sainte-Croix pour y obtenir une lampe.

Un des employés du phare lui fit remarquer alors qu'il y avait de la fumée qui s'échappait de l'une des étables. "Le feu est chez vous, M. Rosa, hâtons-nous," s'écria l'employé.

Tous deux se dirigèrent de suite vers la maison. On appela à grands cris madame Rosa, mais personne ne répondit.

On se rendit alors à l'étable, et l'employé du fort reconnut à travers un carreau de fenêtre madame Rosa déjà entourée par les flammes. Il eut l'idée de s'introduire la tête et les mains dans cette fenêtre pour arracher madame Rosa au danger qui la menaçait, mais il dut renoncer à son projet. Le feu avait pris de l'extension, et l'employé en fut quitte pour avoir les cheveux grillés.

On l'a trouvée le visage réduit en charbon. Les autres parties du corps étaient restées intactes. Une vache s'était glissée sur le corps de madame Rosa, ce qui l'a empêchée d'être consumée entièrement.

On ne peut expliquer d'une manière certaine la cause ou l'origine de l'incendie: Voici, cependant, l'explication qu'on en donne:

Madame Rosa s'était rendue à l'étable avec une lampe. Elle a dû passer près d'un morceau de paille, et alors, soit que la cheminée de la lampe ait été renversée, soit qu'une étincelle se soit communiquée à cette paille, le bâtiment a été réduit en cendres.

Ce pénible accident a jeté la paroisse de Sainte-Croix dans une profonde consternation. — *Nouvelles.*

—Un marchand de chaussures de la rue Ontario, de cette ville, nommé Napoléon Duval, a été, dernièrement, la dupe d'un industriel qui l'a mystifié de la manière la plus exquise.

Il était tranquillement assis dans son magasin, attendant les clients, lorsqu'il vit entrer un jeune homme assez bien mis, portant un chapeau de soie malgré l'imbecillité de la saison. Ce dernier lui demanda s'il s'appelait Napoléon Duval. Sur la réponse affirmative du marchand de chaussures, il dit:

"Je me nomme Louis Ovide. Je suis notaire à Trois-Rivières. Je suis venu à Montréal pour trouver une personne nommée Napoléon Duval, à qui un parent éloigné nommé David, décédé dernièrement à Trois-Rivières, a laissé comme legs la somme de \$900. J'ai couru toute la ville de Montréal depuis deux jours pour vous trouver et vous faire remettre l'argent."

Le marchand répondit qu'il ne connaissait aucun de ses parents qui s'appelât David.

L'autre continua: "Je vous assure que vous êtes la seule personne désignée dans le testament de mon client. Vous allez mettre votre pardessus et me suivre au Palais-de-Justice. Là, je vous donnerai les documents qui vous mettront en possession des \$900."

La figure du marchand s'épanouit et, en deux temps et deux mouvements, il avait endossé son capot. Tous deux se rendirent au Palais.

Le prétendu notaire dit à sa victime de l'attendre dans un des corridors pendant qu'il irait au greffe. Il revint quelques instants après tenant à la main un mandat sur le Maire de Montréal. "Maintenant, dit-il, il ne vous reste plus qu'une formalité à remplir, c'est de me payer mes honoraires, c'est \$10." Le marchand n'avait dans son gousset que \$6.80. Il les offrit à un notaire, qui les accepta avec une grimace, et disparut par l'escalier le plus proche. M. Duval retourna chez lui et montra à ses amis le mandat de \$900. C'est alors seulement qu'il s'aperçut qu'il avait eu affaire à un rusé coquin.

"J'aurais dû me méfier de cet homme, a-t-il dit à un ami, car il portait un chapeau de castor par un froid comme il fait aujourd'hui. Ce n'est pas naturel qu'un notaire parte des Trois-Rivières pour Montréal, en cette saison, coiffé d'un chapeau."

Voici maintenant le dénoûment de la mystification dont M. Napoléon Duval avait été victime. Le coquin qui l'a floué n'était pas à son coup d'essai, comme nos lecteurs le verront par la suite de notre rapport. C'était le 15 courant qu'il avait réussi à extorquer \$6.80 à M. Duval.

Après avoir fait le coup, il se rendit à Arthabaskaville, d'où il envoya, le 19, à M. Napoléon Duval, un télégramme en anglais disant: "Envoyez-moi à Trois-Rivières la somme de \$9. Je vous enverrai tous les papiers. Vous êtes bien! Signé: E. G. Ovide." En recevant cette dété-

pêche, M. Duval conta son aventure au détectif Lafond, qui télégraphia immédiatement au grand-comte de Trois-Rivières, M. J. Gaillois, lui donnant le signal d'Ovide, et lui demandant d'opérer l'arrestation du voleur. L'agent de la justice trifluviennienne ne tarda pas à empoigner le coquin, et envoya de suite la dépêche suivante au détectif Lafond: "L'oiseau est en cage, venez le chercher."

M. Napoléon Duval se rendit samedi matin à la Cour de Police et donna sa déposition contre le chevalier d'industrie qui l'avait si indignement trompé. Pendant qu'un clerc du bureau prenait la déposition, Mlle Judith Duval, une vieille fille domiciliée No. 123, rue Delisle, entra dans le bureau de police et dit au magistrat qu'elle avait été dupée par le même individu.

Il y a quelques jours, ce dernier, qui avait consulté sans doute les registres de l'état civil, entra chez elle et lui déclara la même his-

toire qu'il devait plus tard raconter à Napoléon Duval. Pour capter sa confiance, il lui avait dit qu'elle était fille d'un tel et d'une telle, et il lui donna la date de sa naissance et les noms de ses parrains et marraines. Il réussit à le persuader qu'un héritage de \$1,000 l'attendait aux Trois-Rivières. La vieille demoiselle, ne se contenant plus et tressaillant de joie, se hâta de suivre au Palais-de-Justice le rusé coquin. Celui-ci lui extorqua \$9, plus 75 cents pour payer le cocher qui les avait transportés à la Cour. L'héritière déçue a aussi donné sa déposition contre Ovide.

La déposition de la vieille demoiselle était à peine prise, lorsqu'une nouvelle victime d'Ovide fit son apparition dans le bureau du magistrat de police. C'était Jean-Louis Duval, boulanger, domicilié No. 179, rue Saint-Paul. Ce dernier a été victime d'un tour absolument identique à celui qui a été joué aux deux autres Duval.

Ovide a réussi à lui extorquer la somme de \$9.40. Le boulanger alla plus loin que ses homonymes: il se rendit chez le maire et lui demanda \$910. Son Honneur fut le premier à l'informer qu'il avait été la dupe du coquin.

Le grand-comte de Bissourette a ramené l'adroit filou à Montréal, et il attend à l'Hôtel Payette que son procès s'instruise.

—Il y a à Québec près de 3,000 ouvriers et journaliers qui n'ont pas d'ouvrage et n'en prévoient pas avant l'ouverture de la navigation.

—Un cultivateur de Champlain a trouvé dans son étable, le jour des Rois, une couvée de petits poulets nouvellement éclos. La chose mérite mention à cette époque de l'année.

Nous avons oublié le nom de M. Goddu parmi les survivants des exilés des Bermudes. M. Richer, de Saint-Hyacinthe, nous signale cette erreur dans la jolie lettre qui suit:

Saint-Hyacinthe, 24 janvier 1878.
Mon cher ami,

Vous terminez votre article: "Les prisonniers de 37," publié dans *L'Opinion Publique* de ce jour, par un entrefilet déclarant que des huit exilés des Bermudes, deux seulement sont encore vivants: M. Masson et Bouchette. Permettez-moi de vous dire que vous faites erreur et qu'un autre de ces braves patriotes vit encore, M. le lieutenant-colonel T. H. Goddu, demeurant à Weston, mais aujourd'hui même à Saint-Hyacinthe, en promenade dans sa famille, qui doit chômez, lundi, le 28 janvier courant, le 87ème anniversaire de sa naissance. Je puis, en outre, vous assurer que ce vieillard est encore alerte et droit, et en pleine possession de toutes ses facultés. Ce matin même, il me disait qu'il n'était pas mieux portant, il y a soixante ans, qu'il ne l'est aujourd'hui.

En faisant cette correction, vous ne pourriez déplaire à vos lecteurs, et vous obligerez
Votre ami dévoué,
T. S. RICHER.

L. O. David, Ecr., Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir et de parcourir d'un seul trait la nouvelle édition, publiée d'une manière irréprochable par la "Compagnie d'Imprimerie Canadienne" de Montréal, des *Jésuites, Martyrs du Canada*, par le père François-Joseph Bressani, S.J., traduction de l'italien par le père Félix Martin, S.J. Nous ne pouvons en faire un meilleur éloge qu'en reproduisant ci-dessous la belle lettre que Mgr. l'archevêque de Québec a adressée au supérieur des R. P. Jésuites, après la réception de l'ouvrage.

A. B. L.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu samedi l'exemplaire de la *Vie du P. Jogues*, par le P. Martin, que vous avez bien voulu m'envoyer. Je viens de parcourir ce volume qui justifie pleinement l'éloge que la reine Anne d'Autriche faisait du récit qu'elle venait d'entendre du P. Jogues lui-même: "On fait tous les jours des romans, qui ne sont que mensonges; en voici un qui est une vérité et où le merveilleux se trouve joint à l'héroïsme le plus admirable."

Cette lettre m'a rappelé les douces impressions que me fit, dans le temps où elle parut, l'édition de la *Relation* du P. Bressani, par le P. Martin; les quelques pages consacrées au P. Jogues m'avaient profondément intéressé, quoiqu'elles ne renfermassent qu'une partie de la vie de cet apôtre et martyr des Iroquois.

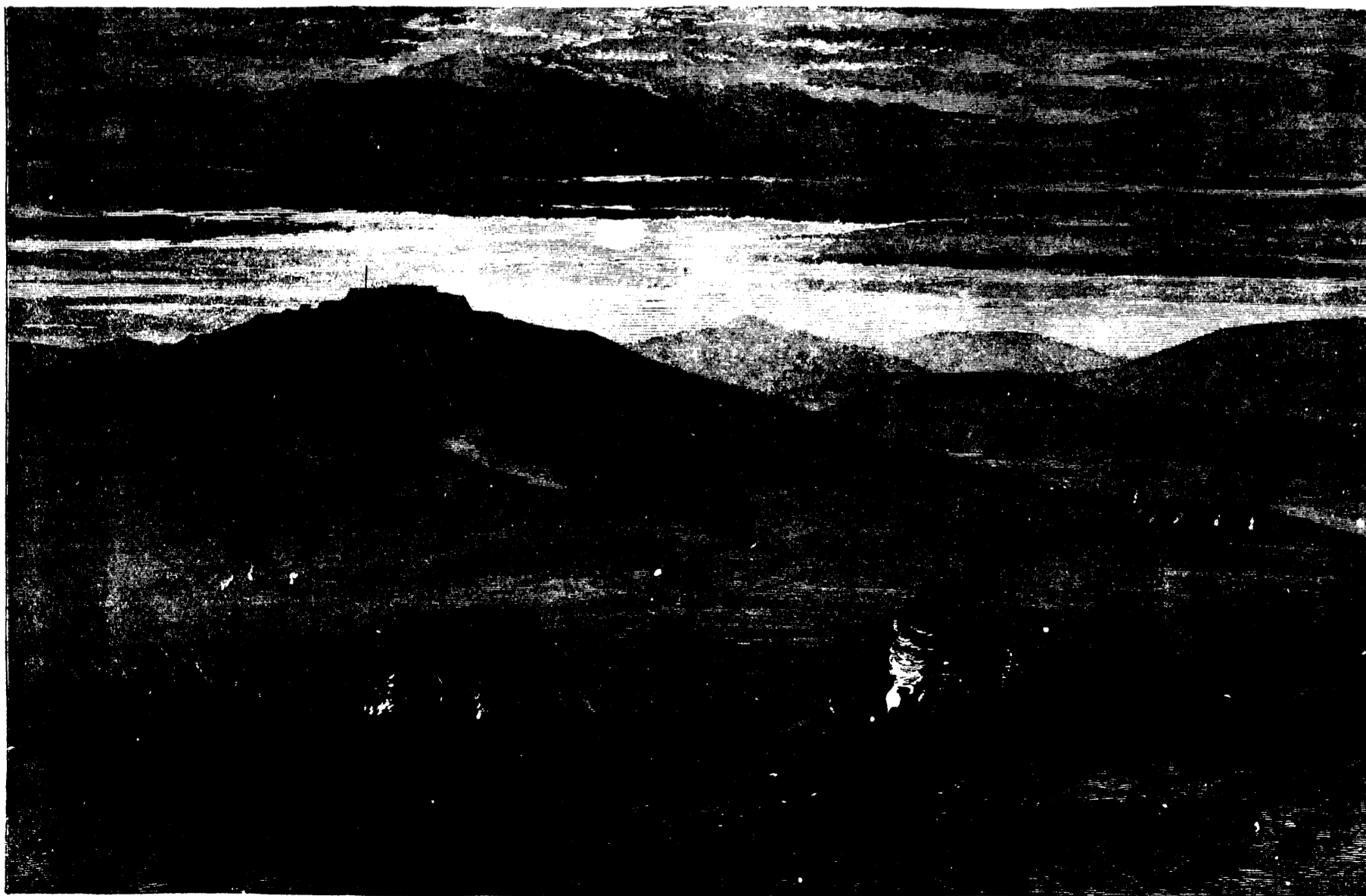
Je me félicite de voir la réalisation du vœu alors formé par Mgr. Baillargeon d'avoir une vie complète de cet illustre missionnaire.

C'est de grand cœur que je recommande aux fidèles de mon diocèse un livre si capable de les intéresser et de les édifier. Ils y apprendront à aimer de plus en plus notre sainte religion, qui seule est capable d'inspirer un semblable héroïsme. Ils s'attacheront davantage à la foi implantée dans notre Canada au prix de tant de sacrifices et arrosée par les sueurs et le sang de tant d'âmes généreuses dont les noms figurent dans ces pages avec celui du P. Jogues.

Veuillez donc exprimer au R. P. Martin combien je lui suis reconnaissant pour ce beau et bon travail, et me croire
Votre tout dévoué serviteur,
F. A. ARCH. DE QUÉBEC.



SOLIMAN PACHA SALUANT LES BLESSÉS



PLEVNA APRES LA REDDITION

REVUE DE LA SEMAINE

FRANCE

Les vacillations du président de la République avaient donné naissance à un comité extra-parlementaire...

L'invalidation de plusieurs élections de députés conservateurs a jeté la Droite dans un tel mécontentement...

L'amiral Touchard a soumis une proposition portant que la majorité des deux tiers serait exigée pour annuler une élection...

GRANDE-BRETAGNE

En dépit des dernières rumeurs qui font voler la flotte anglaise au secours de Gallipoli et de Constantinople...

Depuis que ce qui précède est écrit, une dépêche reçue de Londres annonce que la paix entre la Russie et la Turquie est maintenant assurée.

ESPAGNE ET ITALIE

A Rome, le 17, on célébrait les funérailles du roi surnommé le galant homme, et à Madrid, le 23, le mariage du roi d'Espagne avec la princesse Mercédès.

ETATS-UNIS

Les Américains continuent à piller les Indiens paisibles et à massacrer ceux qui ne le sont pas.

CANADA

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUÉBEC

Les projets de lois les plus importants soumis à l'approbation de l'Assemblée sont les suivants:

Projet par M. Turcotte, secondé par M. Kennedy, pour exempter de la saisie la moitié du salaire des ouvriers.

Conséquences d'une pareille loi: personne ne voudra plus faire crédit aux ouvriers.

Par M. Wurtele, secondé par l'hon. M. Laframboise, pour mieux assurer le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris, aux veuves et à leurs enfants.

Par l'hon. M. Angers, secondé par l'hon. M. Church, pour amender l'article 997 du code de procédure, de manière à ce qu'il doive apparaître par le bref même à la demande de qui les poursuites contre les corporations seront intentées à l'avenir par le procureur-général.

Par le même, pour que le bref d'injonction puisse émaner en certains cas.

Par le même, pour l'unification en un seul

district judiciaire des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et pour confondre en un seul les fonctions de juge de ce district et de septième juge à Montréal.

Nos félicitations et nos remerciements à l'hon. procureur-général.

Par M. Wurtele, pour donner le privilège de l'hypothèque aux frais d'appel.

Les avocats seraient en faveur d'une semblable mesure, mais nous doutons fort que le public, en général, l'accueille favorablement.

Par le même, pour prohiber, dans les villes et leurs banlieues, l'érection de bâtisses en bois.

On prête au gouvernement l'intention de changer le tracé du chemin de fer de la Rive Nord, de manière à sauvegarder les intérêts de Montréal et, partant, de toute la province.

Comme la politique n'est pas de notre domaine, nous nous contentons d'exprimer froidement les vœux que nous formons pour la réalisation d'un pareil désir.

Il est question d'abolir le Conseil législatif, la Commission du chemin de fer du Nord et les fonctions de magistrats stipendiés.

LEGISLATURE D'ONTARIO

La législature d'Ontario est encore en session. Le gouvernement se propose d'examiner l'opportunité de rendre le paiement des taxes obligatoire pour tous, sans aucune exception...

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE

La clôture des séances, à Ottawa, de la Chambre de commerce de la Puissance a eu lieu le 18. Les membres qui sont partis de Montréal le 14, à onze heures du matin...

Les principales suggestions faites par la Chambre tendent à l'institution par le gouvernement fédéral d'un département du commerce et à l'établissement de communications avec les autres Chambres d'Angleterre et des colonies...

L'annonce que le Grand-Tronc paierait un dividende sur le premier stock préférentiel a fait sensation à Londres.

A.-B. LONGPRÉ.

INDIGESTION.

L'indigestion chronique affecte presque toujours les reins et la vessie produisant l'acidité dans l'urine, laquelle, analysée, se trouve chargée d'oxalate de chaux.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 89: MM. Z. Delaunais, H. M. Georges Guay, Québec; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; P. O. Giroux, S. Lafrenais, M. Toupin, M. Lafrenière, J. E. Giroux, Montréal; L. O. P., Sherbrooke; A. C., Saint-Jean.

Solutions justes du problème No. 90: MM. S. Lafrenais, P. O. Giroux, M. Toupin, J. L. P., M. Lafrenière, Montréal; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P., Sherbrooke; Georges Guay, H. M. Z. Delaunais, Québec; A. C., Saint-Jean; J. E. Giroux, Montréal.

M. Faysse, Beauvoisin, France.—Merci pour votre bonne lettre et pour les problèmes scientifiques d'échecs qu'elle contenait. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir publier votre travail scientifique et érudit sur la marche du cavalier...

Dans votre prochain, veuillez donc nous donner l'adresse du journal La Stratégie, revue mensuelle d'échecs, qui se publie en France.

Nous voyons par les journaux des Etats-Unis qu'une partie d'échecs vient d'être jouée à Hartford, Connecticut, à l'aide du téléphone. Et ensuite!

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS

XIII

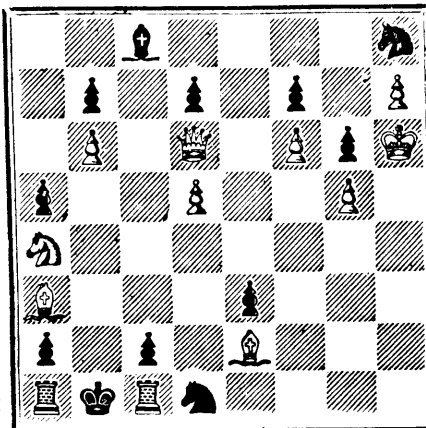
Quand vous avez perdu une partie, voyez à quelle phase vous avez commis la faute capitale; et de même, si vous l'avez gagnée, remettez à la circonstance qui l'a fait perdre.

(Stratégie raisonnée.)

PROBLEME No. 94.

Composé spécialement pour L'Opinion Publique par M. FAYSSÉ, père, Beauvoisin (Gard), France.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 89.

- Blancs. 1 D 1er C R, 2 C pr. C, échec et mat. Noirs. 1 C 5e D, échec, (A) 1 T 6e R, échec, (B) 1 T pr. T. 2 D 4e C R, échec et mat.

PROBLEME No. 95.

Composé par M. JOSEPH N. BARRISON, Boston, (E.-U.)

- Blancs. 1 R 2e T R, 2 D 8e T R, 3 T 2e C R, 4 F 5e D, 5 C 1er F D, 6 C 4e F D, 7 P 2e F R. Noirs. 1 R 6e F R, 2 D 5e R, 3 F 5e C R, 4 C 2e D, 5 Pions, 4e F R, 4e F D, 5e F R, 5e C D, 6e F D.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 90.

- Blancs. 1 F 8e T R, 2 P 5e D, 3 R 3e R, 4 P 6e D, échec déc. et mat. Noirs. 1 P 5e C R, 2 R 4e F R, 3 R 4e C.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

DONNE EN PRIME A SES ABONNES, CETTE ANNEE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

S. E. Mgr. CONROY,

DELEGUÉ APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 527, rue Bleury, Montréal.

MARIAGE

Mardi, le 22 courant, à l'église paroissiale de Montréal par le Révd. Messire Rousselot, curé, M. Joseph-Félix Arthur Langlois, à Dlle Marie-Frédérique Bérubé, fille de M. J. L. Bérubé, gérant de la manufacture de vinaigre de Montréal.

A la même messe, le grand-père et grand-mère de la mariée, M. Jean-Aristobule Bérubé, ancien chantre de l'église paroissiale, et Marie Milville Deschêne, son épouse, ont célébré le 51ème anniversaire de leur mariage.

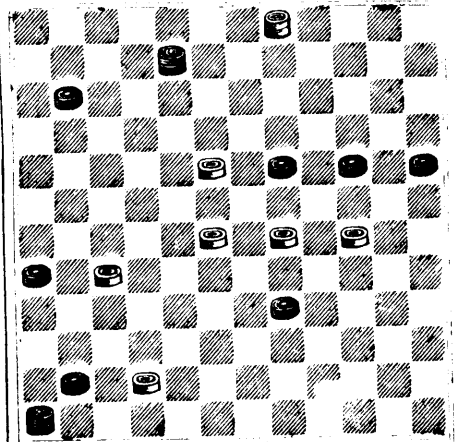
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 110

Composé par A. SAINT-JEAN, Montréal.

NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 108

Table showing the number of wins for White and Black in various positions. Blancs: 32-36, Noirs: 43-46.

Solutions justes du Problème No. 108

- Sainte-Canagonde: Alex. Lacaille, Québec.—N. Langlois, J. Lamieux, Montréal.—P. A. Sicard, Village Lauzon, Lévis.—N. Samson, North Brookfield, Mass.—D. Pautz.

Autre Solution du Problème No. 107

Montréal:—P. A. Sicard.

Vient de paraître (PRIX: \$5)



Ces tableaux calculent l'intérêt par jours, mois, années, et par dates sans connaître le nombre de jours. C'est un traité complet indiquant le

Terme moyen des Comptes,

indispensable aux Maisons de Gros et aux Hommes d'Affaires en général.

Pour de plus amples détails, voir le Canadian Almanac pour 1878, ou s'adresser à

RICHARDSON & CIE, 4, TORONTO STREET, TORONTO. Agents pour la Puissance. 9.5-2-170.



SOUMISSIONS.

On recevra des soumissions à ce département, à Ottawa, jusqu'au CINQ FEVRIER prochain, pour enlever les quatre petits phares indiquant le chenal en bas de Sainte Anne du Bout-de-l'Isle, rivière Ottawa, province de Québec, et pour la construction de quatre autres phares indiquant le chenal.

On peut voir les plans et les spécifications au bureau de l'inspecteur de la police riveraine, Montréal, et à ce département ici, où ceux qui ont l'intention de se charger de l'exécution de ce contrat pourront aussi se procurer des blancs de soumissions.

On pourra adresser les soumissions au soussigné et les endosser comme suit:

Soumissions pour les phares de Sainte-Anne. WILLIAM SMITH, Député-ministre de la marine,

Département de la marine et des pêcheries, Ottawa, 18 janvier 1878.—9.5-2-169.

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propagande pour les journaux, et des capacités littéraires qui leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, pour servir comme agents spéciaux pour un journal français très-populaire publié en Canada.

S'adresser à "Boîte 1948, Bureau de Poste, Montréal."



ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer-professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit : L'école est ouverte tous les jours pendant l'année (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments, les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec, 9-4-52-168

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE MONTREAL, No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIÈRE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

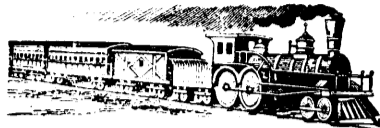
MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adultéré; il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé, et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

En foi de quoi nous avons signé. G. Lussier, M. D., J. G. Bibaud, M. D., H. Trudel, " H. Pelletier, " C. F. Painchaud, " E. Robillard, " J. L. Leprohon, " R. Gariépy, " C. Riard, " M. Ethier, " J. A. Crevier, " M. Meunier, " Jos. Gagnon, " 8-20-52-118

AUX DAMES. BEAUTE de la Peau, Blancheur et éclat du teint obtenus et entretenus par le Lait à ce produit par L'ACADEMIE DE MEDECINE, prouve que son emploi est non seulement sans danger, mais éminemment hygiénique.

DÉPÔTS:—A. DELAUNAY, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.



CHEMIN DE FER DE QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL.

Location et exploitation du Chemin

Le Gouvernement de la Province de Québec demande des soumissions pour le louage (ou affermage) et l'exploitation, durant un certain nombre d'années, des lignes de chemin de fer, maintenant en voie d'achèvement, entre Québec et Montréal, et entre Montréal et Aylmer, avec leurs embranchements—et aussi pour la location et exploitation de l'extension de cette dernière section jusqu'à "Portage du Fort." lorsqu'elle sera complétée et reliée avec le chemin de fer du Canada Central.

La longueur respective des diverses lignes est comme suit:

Table with 4 columns: Miles, Pds., Miles, Pds. Rows include: De Québec à Montréal (161, 2856), Embranchement des Piles (26, 4339), De Montréal à Aylmer (135, 478), Embranchement de St. Jérôme (13, 1160), De Aylmer à Portage-du-Fort, environ (50, -), Formant une longueur totale d'environ (376, 3563)

Ces diverses lignes de chemin de fer seront louées ou affermées, soit à un seul particulier ou à une Compagnie, ou autrement, en deux sections—avec Montréal comme point de division, à deux personnes ou Compagnies différentes, suivant ce que le Gouvernement jugera le plus avantageux d'accepter, après que les soumissions auront été reçues.

Le 26 décembre courant, un Dèvis et Cahier des charges, imprimés, contenant les conditions générales qui devront faire la base de la location ou de l'affermage des dites lignes de chemins de fer, seront visibles aux bureaux des Commissaires à Québec, No. 77, rue Duhoussie, et à Montréal, No. 16, rue Saint-Jacques, où l'on pourra aussi examiner les plans et profils de ces différentes lignes.

Des soumissions cachetées et endossées: "Soumissions pour les Chemins de Fer du Gouvernement," seront reçues jusqu'au PREMIER DE FÉVRIER prochain, inclusivement, et elles devront être adressées comme suit: "Aux Commissaires des Chemins de Fer de Québec, Québec."

Les Commissaires se réservent le droit de refuser les ou aucune des soumissions qu'ils pourront ainsi recevoir, dans le cas où aucune d'elles ne serait acceptable.

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec.

Québec, 20 décembre 1877.

Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

AVIS!

Canadian Mechanics' Magazine

AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus Récents et les plus Utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes, sous le titre de:

"Illustrated Family Friend," TELLE QU'É HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET À L'AILLEULE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

AUSSI

NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE RECETTES DOMESTIQUES, ETC.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE, Conjointement avec le

Illustrated Family Friend

ET LE

PATENT OFFICE RECORD,

Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

"ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE."

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, Rue Bleury, MONTREAL.

DEBILITE, AFFAIBLISSMENT DU SYSTEME NERVEUX. LA COCA du jour d'hui comme le plus actif des régénérants du système nerveux. Il donne aux Vieillards la Puissance et la Force de la jeunesse. AUX jeunes gens épuisés par le travail ou par des causes moins nobles, il rend la virilité de l'adolescence. Il soutient et nourrit les malades qui ne peuvent prendre aucune nourriture et accélère les convalescences. C'est grâce à son emploi que les joueurs de Lotosse de Toronto sont sortis vainqueurs de la lutte du championnat, aisément et sans fatigue. Les préparations de COCA DE BAIN sont très-concentrées et garanties pures.

DÉPÔTS:—A. DELAUNAY, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indigestions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la voie de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA. Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

Le Dr. THAYER Oculiste & Auriste



M.D., C.D., de l'Université McGill, diplômé en médecine et médecin du collège des apothicaires à Londres, étant revenu à Montréal après un long voyage sur le continent européen, peut être consulté tous les jours sur toutes les maladies à sa résidence.

39 Beaver Hall Terrace.

Le Dr. THAYER guérit en un instant les personnes qui louchent, enlève la tumeur lacrymale et fait cesser la cataracte; il pose aussi des yeux artificiels sans opération antérieure. 8-36-52-140

ON SE DEMANDE OÙ EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

ET DE MARCHANDISES DE GOÛT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes les pièces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis.

JOS. ROY,

573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge.

8-15-54-10

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

à le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables. 8-19-52-112

FAITES USAGE

DU

SIROP EXPECTORANT, DE L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE. 64, RUE ST. DENIS. Coin de la RUE DORCHESTER. A vendre chez tous les Pharmaciens.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE \$6,000 francs Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE



ÉLIXIR Fortifiant et fébrifuge,

très-efficace contre les affections de l'estomac, le sang pauvre et les mauvaises fièvres intermittentes ou anciennes, etc. Paris, 23, rue Drouot, et les pharmacies.

Dépôt: à Montréal, A. DELAUNAY, à Québec, BRASSARD, pharm. DÉPÔTS:—A. DELAUNAY, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et, au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. J. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS

8-11-52-98.

AU CLERGÉ

LE PROTÉANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GULLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché, \$1.00 même par la poste. \$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 17, R. Bleury, on

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY.

à l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec d

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies,

convénables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format grand ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. L.: même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.